

N°17

MAI

2012

REVUE
POLITIQUE
MENSUELLE
DU PCF

P.5 REGARD

CIMETIÈRES
MODERNES
de Nyaba
Léon Ouedraogo

P.32 COMMUNISME
EN QUESTION

MARX ÉCOLOGISTE
Par Baptiste Eychart

P.36 PRODUCTION DE TERRITOIRES

LA VILLE NÉOLIBÉRALE,
MODE D'EMPLOI
Par Max Rousseau

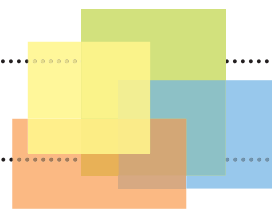
LA REVUE DU
PROJET

▶ P.6 LE DOSSIER

MIGRATIONS
AU-DELÀ
DU FANTASME

Parti communiste français

APPEL À CONTRIBUTIONS



« **BEAUCOUP METTENT DE L'ÉNERGIE À RÉSISTER, IL EN FAUT TOUT AUTANT QUI SE MÊLENT DU DÉBAT POLITIQUE !** »

Pierre Laurent, secrétaire national du PCF, a invité ainsi l'ensemble des forces sociales, syndicales, associatives, à investir le débat d'idées et à participer à la construction d'une véritable alternative politique à gauche.

Nous voulons nous appuyer sur l'expertise professionnelle, citoyenne et sociale de chacune et chacun, en mettant à contribution toutes les intelligences et les compétences. *La Revue du projet* est un outil au service de cette ambition.

Vous souhaitez apporter votre contribution ? Vous avez des idées, des suggestions, des critiques ? Vous voulez participer à un groupe de travail en partageant votre savoir et vos capacités avec d'autres ?

LAISSEZ-NOUS VOS COORDONNÉES, NOUS PRENDRONS CONTACT AVEC VOUS.

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Portable Adresse électronique :

Profession

Centre d'intérêt ou compétences :

Contactez-nous à l'adresse suivante : revue@pcf.fr

SOMMAIRE

2

4 FORUM DES LECTEURS/LECTRICES

5 REGARD

Nyaba Leon Ouedraogo Cimetières modernes

6 > 21 LE DOSSIER

MIGRATIONS,

AU-DELÀ DU FANTASME

Guillaume Quashie-Vauclin Une clef de l'avenir : gagner la bataille de l'hégémonie culturelle en matière migratoire

Catherine de Wenden Panorama des flux migratoires dans le monde

Michaël Orand Combien d'immigrés en France ?

Isabelle Lorand Construire le vivre ensemble, une urgence politique

Jean Magniadas L'évolution des politiques migratoires en France

Pierre Barron, Anne Bory et al. Les travailleurs sans-papiers, de la précarité à la grève

Maryse Tripier, Andrea Rea 1968-2008 l'immigré au travail, une figure de plus en plus hétérogène

Éliane Assassi La citoyenneté de résidence, une exigence

Guy Michelat, Michel Simon L'hostilité aux immigrés en recul

Alain Hayot Répondre aux thèses du FN

Hugo Pompougnac Au cœur des problématiques migratoires : le partage des savoirs

Gazmend Kapllani Petit journal de bord des frontières
- Extraits du programme du Front de gauche

22 COMBAT D'IDÉES

Gérard Streiff Classe moyenne, mot creux et réalité innommée

24 SONDAGES

Europe : une image dégradée

25 BULLETIN D'ABONNEMENT

26 NOTES

Révolution Numérique ACTA, l'arme atomique de la rente informationnelle mondiale

28 REVUE DES MÉDIA

Alain Vermeersch L'austérité qui vient

30 CRITIQUES

Coordonnées par **Marine Roussillon**

• Guy Michelat, Michel Simon, *Le Peuple, la crise et la politique*

• Mathieu Leonard, *L'émancipation des travailleurs, une histoire de la Première Internationale*,

• Groupe de recherche pour la démocratisation scolaire (GRDS), *L'école commune. Propositions pour une refondation du système éducatif*,

• Jean Salem, « *Élections, piège à cons* », *Que reste-t-il de la démocratie ?*

32 COMMUNISME EN QUESTION

Baptiste Eychart Marx écologiste

34 HISTOIRE

Paula Cossart L'invention des meetings-démonstrations de force

36 PRODUCTION DE TERRITOIRES

Max Rousseau La ville néolibérale, mode d'emploi

38 SCIENCES

Jean-Pierre Kahane La place de la science dans la société

40 CONTACTS / RESPONSABLES DES SECTEURS



Nous disposons d'une édition *La Revue du Projet* publiée et recommandée par la rédaction de **Mediapart**. Nous vous invitons à participer à cette collaboration en réagissant, en commentant et en diffusant largement les contributions que nous mettons en ligne. <http://blogs.mediapart.fr/edition/la-revue-du-projet>

Note : Pour tout commentaire concernant cette édition, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : nicolasdutent@gmail.com

Femmes Hommes

Part de femmes et part d'hommes s'exprimant dans ce numéro.

Parce que prendre conscience d'un problème, c'est déjà un premier pas vers sa résolution, nous publions, chaque mois, un diagramme indiquant le pourcentage d'hommes et de femmes s'exprimant dans la revue.



IDENTITÉ NATIONALE

Que les bonnes âmes hurlent ou pas ne changera rien à l'affaire. Les problématiques dites identitaires travaillent profondément notre grand corps malade, la France, et notre vieux continent.

Quel méchant mot que celui d'identité ! Quel méchant mot que celui-ci qui sonne comme une insulte aux oreilles de celles et ceux qui ont fait profession d'être mouvement, devenir, voyage, liberté sans autre attache que leur volonté propre !

Et pourtant... plus les forces du marché dissolvent la culture, les valeurs, le sacré d'ici ou de là-bas, plus elles répandent le lisier inodorant de leur idéologie individualiste et plus le méchant réel remonte, tourbe mélangée, protéiforme, régressive et progressiste, Janus électoral.

Nous pouvons crier tout à la fois à la victoire, à la réussite, au danger fasciste, à je ne sais quoi d'autre. Le réel vivant est toujours là après les cris. Et par des formes diverses notre communauté nationale exprime son vouloir-vivre collectif, sa volonté de souveraineté, sa volonté de vivre-ensemble, expression qui n'est que qu'un synonyme émasculé de la nation.

En régime économique libéral, la liberté n'est que la contraction de la liberté de consommer et de se vendre. C'est dans la solitude face à la précarité ou à la marchandise qu'est forgée notre liberté présente. Nous sommes libres de voyager de capi-

tale mondialisée en capitale mondialisée, libres de voyager dans des espaces qui, culturellement, sont ceux du libéralisme économique.

Ce cycle est désormais consommé. Que nous éprouvions de la peur ou du chagrin ne changera rien. Pour mal paraphraser Régis Debray, ayant éprouvé que la soi-disant disparition des frontières conduisait au redoublement dans l'ordre libéral des guerres de frontières, de l'enfermement individuel, de la résurgence des chauvinismes. Alors, il faut se rendre à l'évidence que la vie collective n'est pas juste le résultat de l'addition des comportements des acteurs individuels, elle est en propre une question politique.

C'est la fin des terroristes du mouvement qui à l'évocation du mot identité sortaient leurs fusils à bien-pensance. Oui, notre vie collective est politique, c'est-à-dire à la fois bien sûr produit de la société et produit de la sphère relativement autonome des formes de délibérations collectives.

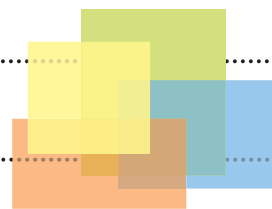
Faut-il s'en réjouir ? Bien sûr, et plutôt deux fois qu'une. C'est la culture qui est de retour ! C'est les valeurs ! C'est la capacité de la politique de s'incarner dans des choix de société et non plus simplement dans la bonne gestion des paramètres économiques.

Pour le pays qui se flatte d'avoir inventé laïcité et République, Lumières et Révolution française,

quelle bonne nouvelle que ce retour du devenir humain sur la place publique.

Mais j'en conviens, cette bonne nouvelle est un optimisme de la volonté et après son annonce, que de viles questions nous aurons à traiter : industrie, travail, souveraineté, question nationale, rôle de l'école de la République, articulation avec les questions européennes et mondiales... Que de vilaines remises en cause sont à prévoir pour les idéologues de l'instant présent, des libéraux-libertaires tapis au fond des draps chauds de leur loft si bien aménagé...

Dommage pour eux. Les inactuels sont de retour. ■



Écrivez-nous
revue@pcf.fr



Un plaisir de recevoir *La Revue du Projet* sous sa nouvelle forme. Belle impression qui en facilite la lecture, met en valeur illustrations et mise en page. J'espère que nous serons nombreux à soutenir cette belle initiative...

B. P.

4

Fédérations, sections, élus, camarades, la Revue est à vous : l'abonnement vous attend !

Vous souhaitez organiser un débat autour d'une thème abordé par la Revue ? Vous souhaitez monter une initiative militante autour de ce nouvel outil qu'est la Revue ? Nous sommes à votre disposition. Contactez-nous : revue@pcf.fr

L'ÉQUIPE DE LA REVUE



La Revue du Projet vous propose de découvrir le blog de l'exposition « Peoples of Europe, rise up! ». Pendant un peu plus d'un mois la galerie La petite poule noire a accroché chaque jour une nouvelle photographie donnant à voir et apprécier une autre vision de la crise grecque. C'est à travers son quotidien meurtri, ses résistances et mobilisations citoyennes que ce peuple est saisi. Bien loin des clichés culpabilisants ou naïfs véhiculés à son sujet par une certaine Europe... Une séance de rattrapage à ne pas manquer !

Photographies de Stefania Mizara et Achilleas Zavallis **Lien** : <http://peoples-of-europe-rise-up.tumblr.com/>

NICOLAS DUTENT

La Revue du Projet - Tél. : 01 40 40 12 34 - Directeur de publication : Patrice Bessac - Rédacteur en chef : Guillaume Quashie-Vauclin - secrétariat de rédaction : Noëlle Mansoux - Comité de rédaction : Amar Bellal, Renaud Boissac, Anne Bourvic, Nicolas Dutent, Corinne Luxembourg, Marine Roussillon, Alain Vermeersch - Direction artistique : Frédo Coyère. Mise en page : Sébastien Thomassey - Édité par l'association Paul-Langevin 6, avenue Mathurin-Moreau 75 167 Paris Cedex 19 - Imprimerie : Public Imprim 12, rue Pierre-Timbaud BP 553 69 637 Venissieux Cedex - Dépôt légal : mai 2012 - N°17 - numéro de commission paritaire en cours d'attribution.



© Nyaba Leon
Ouedraogo Courtesy
La galerie particulière - 2010

CIMETIÈRES MODERNES

« La galerie particulière* » vous invite du 26 avril au 28 mai à découvrir deux séries de Nyaba Leon Ouedraogo *L'Enfer du cuivre & Casseurs de Granit*.

Athlète burkinabé passé du sport à la chambre noire, ce photographe atypique nous décrit, empruntant la voie d'un récit abrupt dont la cohérence est maîtrisée, le caractère résolument auto-destructeur de l'économie de survie qui menace et détruit le continent africain. Enfer qui n'est pas isolé et tend à globaliser ses effets partout où la pauvreté et l'isolement économique et sociale sévissent dans le monde. Chaque enfer est particulier et celui-ci ne manque malheureusement pas d'arguments pour interpeller le visiteur. Du Ghana au Burkina Fasso, nous rencontrons plusieurs générations d'extracteurs de pierre, de collecteurs de déchets... qui abîment leurs corps, défigurent leur patrimoine naturel. Agonie collective dont le bon sens ne peut cependant se convaincre ni croire qu'elle soit inéluctable.

Reste que tout ici réanime le spectacle impitoyable d'une Afrique acculée qui, prise dans de violentes contradictions et jetée dans l'oubli ou l'impuissance, sacrifie ses enfants et ses paysages sur l'autel de la mondialisation.

Chacun, privé de toute autre perspective d'avenir, use de l'infime et bricole ainsi dans un coin de quoi l'éloigner un fragile instant de la famine.

Décharges figeant l'horizon tout en rognant sur les terres cultivables, régions dépeuplées sous les effets d'une agriculture en perte de vitesse, cimetières d'ordinateurs et de pneus rejetant d'abondants et menaçants nuages de fumées toxiques... c'est au milieu de ce décor macabre que des milliers d'hommes et de femmes s'amassent chaque jour pour transformer, récupérer, extraire une matière (plastique, caoutchouc, PVC, cuivre, granit...) dominée au prix de conséquences irréversibles.

Le travail aliénant trouve là son expression culminante. Symbole et véhicule d'un danger sanitaire omniprésent, de ravages environnementaux, d'abrutissement à la tâche et d'extrême pénibilité... le travail juxtapose les contraintes et les négations de soi et de son milieu. Il ruine l'âme, asservit et instaure le règne de la nécessité au lieu de nous en écarter...

NICOLAS DUTENT

* 16, rue du Perche, 75003 Paris.

17,90% pour le Front national : la question migratoire fait son retour par la grande porte, la porte à droite... Comprendre cette puissante crispation sur la question migratoire ; exposer les faits décidément têtus mais non moins ignorés ; esquisser un projet de vivre-ensemble cohérent et progressiste : voilà ce que tâche de donner à voir le présent dossier, coordonné par Renaud Boissac.

UNE CLÉ DE L'AVENIR : GAGNER LA BATAILLE DE L'HÉGÉMONIE CULTURELLE EN MATIÈRE MIGRATOIRE

ÉDITO

Vingt-deux avril 2012. Place Stalingrad comme ailleurs : surprise, stupeur, consternation. Le Front national est annoncé à 20% – en réalité 17,90%. Comment expliquer que, par millions, nous n'ayons rien vu venir ? Pollués par les obsédantes sécrétions sondagières, n'avons-nous pas tout simplement *oublié* la réalité et *cessé de penser* ?

Oui, le Front national – et l'extrême droite plus largement – est une réalité structurelle lourde dans notre pays. Voilà bien longtemps qu'il a quitté les rivages des 190 000 électeurs (1974) pour *ne jamais descendre* sous la barre des 4,3 millions depuis près de trente ans : 4,38 millions dès 1988 ; 4,57 en 1995 ; 5,47 en 2002 (avec Mégret) ; 4,65 en 2007 (avec Villiers). Et l'extrême droite – déjà sous-évaluée en 2007 du fait d'un puissant vote utile Sarkozy à la droite de la droite – aurait dû reculer après cinq ans de discours et d'actes presque inouïs signés Sarkozy, Guéant, Besson *und andere* ! Eh bien non, le réel et ses 6 421 426 voix a rattrapé nos divagations idéalistes...

Ne forçons pas le trait : nous avons, et bien seuls, mené l'offensive contre le FN. À son tour, la *Revue du projet* entend prendre sa part de l'impérieux combat avec le présent numéro – dont on se permettra d'indiquer qu'il a été pensé bien en amont de l'indigeste 17,9%.

Extrême droite et migrations : le lien est en effet crucial. C'est bien une manière de voir le monde où la frontière du « eux » et du « nous » passe entre les cartes d'identité – voire entre les couleurs de peau qu'on leur associe – plutôt qu'entre les classes sociales qui entraînent vers les rives du FN. Les sociologues Guy Michelat et Michel Simon dans cet ouvrage décidément incontournable (*Le Peuple, la crise et la politique*, 2012), le montrent très nettement : « Tout se passe comme si les difficultés vécues et le sentiment de révolte

qu'elles suscitent n'entraînent un fort niveau de sympathie pour le FN qu'à la condition d'être imputées à l'omniprésence d'immigrés qui "nous" coûtent, prennent "nos emplois" [...], à qui "nos" politiques donnent tout et permettent tout alors "qu'on" ne fait rien pour "nous". » Si c'est cette fixation sur la question immigrée qui emmène vers le FN, c'est donc là qu'il faut résolument porter le fer. D'autant qu'elle est comme l'œil apotropaïque à la proue de l'antique paquebot du Capital : elle détourne le fatal danger. Elle interdit une mobilisation ambitieuse et majoritaire, fruit de la claire identification de l'ennemi véritable ; elle chauffe les eaux d'une haine désorientée, freinant toute action-iceberg susceptible de couler les arrogants Titanic de notre temps.

Oui, c'est là qu'il faut porter le fer avec ardeur et urgence car ce travail décisif sera de longue haleine. Certes, la situation s'améliore dans les têtes par rapport à l'enfer des années 1990 (cf. bis Michelat et Simon). Elle n'en demeure pas moins très préoccupante : ce sont encore 48% des Français qui pensent qu'il y a trop d'immigrés dans notre pays...

Dans le même temps, « l'ethnicisation » (Jean-Loup Amselle) de la société avance dangereusement : voyez ces questions récurrentes dès qu'on a un peu plus de mélanine que Brice Hortefeux « Vous venez d'où ? » ou, mieux encore, l'impayable « Vous avez des origines ? » ; voyez les cours d'école où le « Cé-Fran » est l'écolier au teint clair. Le grand historien Ernest Labrousse disait que les mentalités retardent toujours sur le réel. Quel retard ! Notre image mentale du Français semble bloquée au Cantal médiéval... Non, un Français, à présent et pour toujours, peut être de n'importe quelle couleur : il va bien falloir *l'intégrer* !

Communistes, nous avons bien sûr à être clairs et combatifs sur ce chapitre.

Assurément, nous le sommes infiniment plus que les douteux Valls ou Boutin... Mais, puisque la *Revue du projet* tâche d'être un caillou dans tous les chaussons funestes de l'assoupissement, grattons un peu.

Pourquoi n'avoir pas défendu clairement dans *L'humain d'abord* ! une citoyenneté de résidence dans la droite ligne de la tradition révolutionnaire depuis Chénier et Robespierre et s'être contenté d'un droit de vote aux élections locales pour les étrangers ? Un étranger serait assez citoyen pour élire son maire mais pas assez pour élire son député quand la démocratie (voyez Rousseau) consiste à obéir aux lois qu'on s'est soi-même données collectivement ? Bien sûr, les élections locales sont une étape à l'importance décisive, fou qui l'ignore ! Bien sûr, il nous faut toujours scruter où en sont les habitants de notre pays pour produire un discours *audible*. Mais si nous estimons que les « gens ne sont pas prêts » (est-ce si sûr ?), affrontons la question conséquente : que faisons-nous pour qu'ils le deviennent ? Enfin, notre force ne tient-elle pas à la cohérence de nos propositions, socle de notre crédibilité ? Dans ce cadre, le suffrage réservé aux élections locales ne s'apparente-t-il pas à un bricolage laissant trop voir le chemin à parcourir pour opposer au FN – et au-delà... – une conception solide (« On vit ici, on bosse ici, on vote ici »), seule à même de battre en brèche leur vision étroite de la citoyenneté ?

Pour sûr, nous sommes bien armés pour ce combat : n'est-ce pas notre jeune parti qui, en 1924, présenta l'Algérien Abd el Kader Hadj Ali manquant à vingt voix de le faire entrer à l'Assemblée ? Le nouveau pari communiste est toujours celui de l'audace. Notre pays en a bien besoin. ■

*Guillaume Quashie-Vauclin est responsable adjoint de la *Revue du projet*.

PANORAMA DES FLUX MIGRATOIRES DANS LE MONDE

Avec 220 millions de migrants internationaux, toutes catégories confondues, dans un monde de 7 milliards d'habitants, soit 3% de la population mondiale, le phénomène migratoire a pourtant atteint toute la planète, et est devenu l'une des questions majeures de la scène internationale.

CATHERINE DE WENDEN*

La mondialisation a accru les moyens de transport, facilité l'économie du passage, donné à voir à travers les media les modes de vie des pays riches, encouragé les transferts de fonds (350 milliards de dollars en 2010), densifié les réseaux transnationaux économiques, culturels, matrimoniaux et religieux tandis que la généralisation de la détention de passeports créait un droit de sortie d'États auparavant verrouillés de l'intérieur. Des populations en nombre croissant refusent le déterminisme consistant à rester assignées à des pays qu'elles considèrent sans avenir, empruntant la « porte de service » quand l'entrée principale est close dans les pays d'accueil. Le rapport du programme des Nations Unies pour le développement de 2009 concluait que les migrations sont un facteur essentiel du développement humain, mais les deux tiers de la population de la planète ne peuvent circuler librement.

HÉRARCHIE DES DROITS À LA MOBILITÉ

Partout la mobilité est valorisée mais les migrations sont souvent redoutées, contrôlées et réprimées et ceux qui bougent ont globalement moins de droits que ceux qui sont sédentaires. Plus encore, une hiérarchie des droits à la mobilité se dessine, en fonction des diplômes, compétences et talents, des ressources, de l'information, des réseaux transnationaux ou des zones de provenance. Les plus dotés peuvent circuler tandis que les moins dotés sont condamnés à se contenter du lieu où le hasard les a fait naître ou à emprunter les filières de l'immigration clandestine. La démocratisation du passage des frontières n'est pas encore à l'ordre du jour dans un monde où tout circule de plus en plus librement, sauf les hommes. Au regard des grands déséquilibres de la planète, ces migrations ne sont pas massives : il ne s'agit ni de conquête ni d'invasion mais plutôt d'un mouvement lent et continu relativement peu sensible aux politiques dissuasives mises en place, avec un coût de la maîtrise des frontières

devenu croissant économiquement et politiquement pour les pays d'immigration.

PAYS DE DÉPART ET PAYS D'ACCUEIL

Les migrations internationales sont particulièrement intenses le long des grandes fractures du monde, économiques, politiques, géographiques ou environnementales : la Méditerranée, la frontière américano-mexicaine, russo-chinoise, l'extrémité de la nouvelle Europe et quelques autres points du globe sont devenus des lieux de passage empruntés mais aussi périlleux. D'anciens pays de départ sont devenus des pays d'accueil : c'est le cas de l'Europe du sud et aujourd'hui du Mexique, du Maroc, de la Turquie qui restent aussi des pays de départ et de transit. D'anciens pays d'accueil deviennent des pays de départ : c'est le cas de certains pays d'Amérique latine comme l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay, le Chili dont les ressortissants d'origine japonaise, espagnole ou italienne reviennent parfois aux pays d'origine. Mais ils redeviennent des pays d'accueil pour les Européens désenchantés par la crise. En Asie du Sud-Est, certains pays sont tantôt pays de départ ou d'accueil en fonction de la fluctuation des situations économiques : c'est le cas de la Thaïlande et de la Malaisie qui sont tour à tour l'un ou l'autre. D'autres comme le Japon, Taï Wan, la Corée du Sud, ne sont que des pays d'accueil face à des pays de départ comme la Chine, le Pakistan, les Philippines, l'Indonésie, le Sri Lanka. Mais les pays émergents attirent aussi : Chine, Inde, Brésil, Turquie attirent une migration qualifiée d'entrepreneurs à la recherche de nouveaux marchés. Mondialisées, ces migrations sont aussi régionalisées : la plupart des migrants aux États-Unis proviennent aujourd'hui d'Amérique latine, l'essentiel des migrations en Europe est originaire de la rive sud de la méditerranée, la Russie attire une migration venant surtout de l'ex-URSS, l'Asie du Sud-Est et l'Australie sont alimentées par une migration asiatique tandis que l'Afrique est en proie à un vaste mouvement de mouvements internes au continent, vers le Maghreb et l'Afrique du sud, ou le Golfe.

Il y a aujourd'hui autant de migrations sud-sud que de migrations sud-nord.

Ce brouillage des situations concerne aussi les migrants eux-mêmes, tantôt touristes, migrants économiques, membres du regroupement familial, étudiants ou demandeurs d'asile. Les phénomènes de double nationalité et d'allégeances multiples se développent. Le vieillissement qui frappe l'Europe, la Russie et le Japon, la transition démographique qui caractérise le Maghreb et, plus largement, le monde arabe et l'Amérique latine et demain la Chine inscrit aussi cette réalité dans le moyen et le long terme. Des pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs qualifiés et non qualifiés ont conduit à la reprise de l'immigration de travail dans des régions comme l'Europe qui croyaient, il y a trente ans, à la fin des migrations. Les bouleversements environnementaux de la planète (réchauffement climatique, sécheresse, appauvrissement des sols, catastrophes naturelles) et les crises politiques sont aussi porteurs de nouveaux déplacements de population. Beaucoup de régions du monde entrées dans une phase de transition sont devenues des régions de migration et connaissent une urbanisation, une scolarisation et un bouleversement rapides. C'est le cas du continent africain qui atteindra deux milliards d'habitants à la fin du vingt et unième siècle, passant d'une population à 70% rurale à une population à 70% urbaine, de l'Inde (1,6 milliards d'habitants entre 2030 et 2050), de la Chine (un milliard et dont la population commencera à vieillir du fait de la politique de l'enfant unique) et de quelques autres nouveaux géants mondiaux (Indonésie, Brésil, Pakistan, Nigéria). Les migrations accélèrent le développement comme le développement accélère les migrations.

Parmi les facteurs qui expliquent la forte hausse des migrations, figurent les progrès de l'information, l'économie du passage, le développement de liens transnationaux, l'urbanisation de la planète, la généralisation de la délivrance des passeports, la demande d'asile et la persistance des grandes zones de fracture économique et démographique du monde. ■

*Catherine de Wenden est directrice de recherches au centre d'études et de recherches internationales (CERI) à Sciences-Po.

COMBIEN D'IMMIGRÉS EN FRANCE ?

C'est l'articulation des deux critères de lieu de naissance et de nationalité à la naissance qui permet un décompte sans erreur des immigrés.

MICHAËL ORAND*

Qu'est-ce qu'un immigré ? Une réponse correcte à cette question complexe doit faire intervenir deux notions proches, bien que différentes : le lieu de naissance et la nationalité. La définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration définit ainsi un immigré comme une personne vivant en France, née à l'étranger et de nationalité étrangère à sa naissance.

C'est donc sa trajectoire migratoire qui caractérise l'immigré, et non pas sa situation administrative à un moment donné, dont on sait qu'elle peut varier fortement selon les contextes politiques et historiques. On trouvera ainsi parmi les immigrés aussi bien des étrangers que des personnes ayant acquis la nationalité française.

C'est bien l'articulation des deux critères de lieu de naissance et de nationalité à la naissance qui permet un décompte sans erreur des immigrés. En effet, en se fondant uniquement sur le lieu de naissance, on pourrait par exemple gonfler artificiellement les chiffres en incluant les rapatriés des colonies françaises, en particulier ceux d'Algérie, qui sont nés

hors de France métropolitaine mais de nationalité française à leur naissance.

APRÈS UNE PÉRIODE DE STABILITÉ, UNE HAUSSE DE LA PROPORTION D'IMMIGRÉS

En 2008, 5,3 millions d'immigrés vivaient en France, soit 8,4% de la population totale. La répartition des immigrés sur le territoire est évidemment très inégale. Ils vivent la plupart du temps dans les grandes agglomérations, et en particulier dans l'agglomération parisienne : plus de 35% des immigrés vivent ainsi en Île-de-France. La Seine-Saint-Denis est le département avec la plus forte proportion d'immigrés (27% des habitants) et la Charente celui avec la plus faible proportion (moins de 2% des habitants sont immigrés).

À l'exception de la période de la seconde guerre mondiale, la proportion d'immigrés n'a cessé de croître en France au cours du XX^e siècle (graphique 1). De moins de 3% en 1911, elle est passée à près de 7% en 1930, proportion équivalente à celle des années 1960. Entre 1975 et 2000, le nombre d'immigrés augmente légèrement, mais on observe une stabilisation de la proportion d'immigrés, autour de 7,5%. Les années 2000 marquent le retour à une croissance marquée du taux d'immigrés.

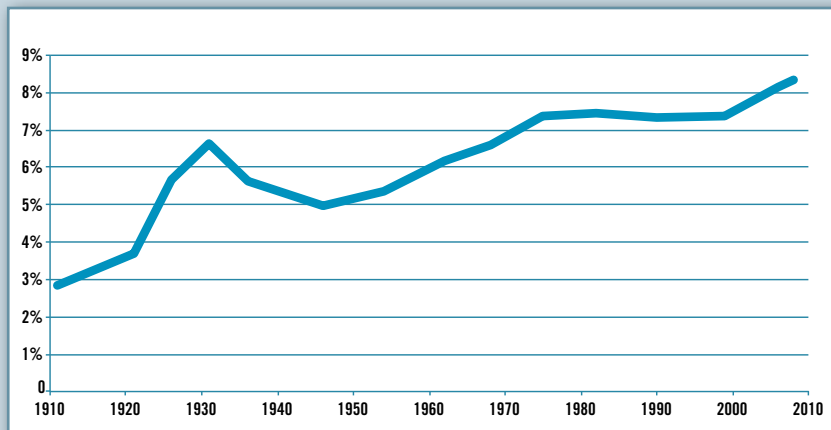
Cette évolution de la population immigrée en France peut cependant masquer les volumes des flux d'entrée et de sortie des immigrés. Ainsi, entre 1999 et 2006, le nombre d'immigrés a crû de 118 000 personnes par an environ, alors que l'Insee estimait qu'en 2003 par exemple, 250 000 immigrés étaient entrés sur le territoire français. Cela signifie que le nombre d'immigrés repartant de France chaque année reste important, de l'ordre de la moitié des entrants.

Ces chiffres sont cependant à prendre avec circonspection, les seules sources disponibles pour mesurer les flux d'entrée étant les sources administratives (Office des migrations internationales, Office français de protection des réfugiés et des apatrides et Ministère de l'Intérieur).

DES IMMIGRÉS QUI SONT DE PLUS EN PLUS DES IMMIGRÉS

Alors que jusque dans les années 1980, la grande majorité des immigrés étaient des hommes, on observe, depuis, une croissance importante de l'immigration féminine (graphique 2). Entre 1970 et 1990 le nombre d'hommes immigrés en France a stagné, voire légèrement diminué, alors que le nombre de femmes immigrées n'a cessé de croître, allant jusqu'à rattraper le nombre d'hommes en 1999.

PROPORTION D'IMMIGRÉS DANS LA POPULATION FRANÇAISE ENTRE 1911 ET 2008



Champ : France métropolitaine

Source : Recensements de la population, Insee

Lecture : en 1911, 2,83% de la population vivant en France métropolitaine était immigrée

ANNÉE DE RECENSEMENT	POP. TOTALE	IMMIGRÉS	PROPORTION D'IMMIGRÉS
1911	39 192 133	1 110 168	2,83%
1921	38 797 540	1 429 102	3,68%
1926	40 228 481	2 288 181	5,69%
1931	41 228 466	2 729 270	6,62%
1936	41 183 193	2 326 130	5,65%
1946	39 848 182	1 985 871	4,98%
1954	42 781 000	2 293 000	5,36%
1962	46 455 800	2 861 280	6,16%
1968	49 755 560	3 281 060	6,59%
1975	52 599 430	3 887 460	7,39%
1982	54 295 612	4 037 036	7,44%
1990	56 651 955	4 165 952	7,35%
1999	58 513 700	4 306 094	7,36%
2006	63 186 000	5 137 000	8,13%
2008	63 962 000	5 342 000	8,35%

UNE MAJORITÉ D'IMMIGRÉS AFRICAINS

Parmi les immigrés vivant en France en 2008, ce sont ceux originaires d'Afrique qui sont les plus nombreux, puisqu'ils représentent près de la moitié de l'ensemble des immigrés. Les immigrés maghrébins notamment sont fortement représentés : les immigrés originaires d'Algérie représentent ainsi le groupe national le plus nombreux, avec 13% de l'ensemble des immigrés. Les immigrés originaires du Maroc les suivent de près, avec 12% de l'ensemble des immigrés, et enfin les immigrés tunisiens représentent 4% des immigrés. Au total, c'est donc près d'un tiers des immigrés vivant en France qui sont originaires du Maghreb. La part des immigrés européens, même si elle a décliné au cours de ces dernières décennies, reste cependant importante : près de 40% des immigrés vivant en France sont originaires d'un pays européen. L'Italie, l'Espagne et le Portugal, pays d'immigration historique, représentent la majorité de ces immigrés européens. Les Portugais sont ainsi le troisième groupe national après les Algériens et les Marocains.

Des données plus précises sur les trajectoires migratoires des immigrés, comme

L'IMMIGRATION SERAIT UN COÛT POUR LE PAYS ?

FAUX ! Une étude de chercheurs de l'Université de Lille, s'appuyant sur des chiffres officiels, montre que l'immigration n'est pas un coût pour la France, bien au contraire. En 2009, les immigrés ont reçu de l'État 47,9 milliards d'euros (retraites, aides au logement, RMI, allocations chômage et familiales, santé...).

Sur la même période, ils ont reversé à l'État des sommes bien plus importantes : impôt sur le revenu 3,4 milliards d'euros ; impôt sur le patrimoine 3,3 milliards ; impôts et taxes à la consommation 18,4 milliards ; impôts locaux et autres 2,6 milliards ; CRDS et CSG 6,2 milliards ; cotisations sociales 26,4 milliards. Soit un total de 60,3 milliards d'euros. On obtient un solde positif de 12,4 milliards pour l'État.

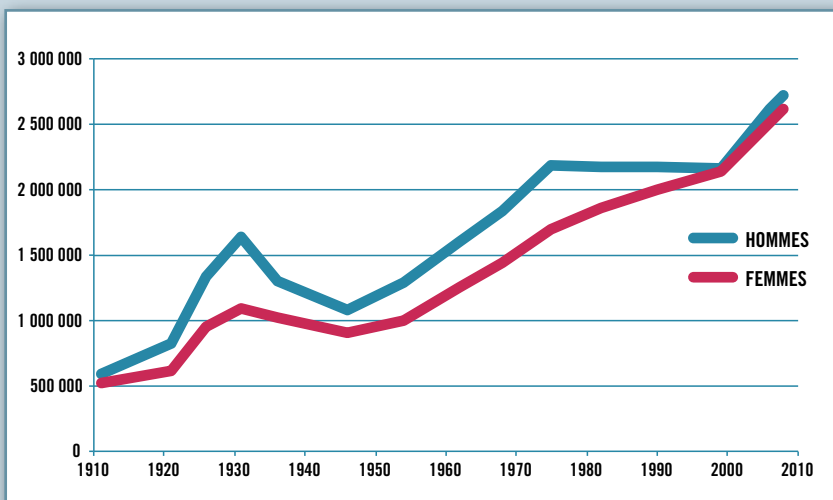
celles de l'enquête *Trajectoires et Origines* de l'Ined et de l'Insee, permettent de comprendre cette répartition en retraçant l'histoire des différentes vagues migratoires. Les immigrés d'Europe du Sud et d'Algérie sont arrivés en France plutôt avant 1974. Entre 1974 et 1980, ce sont les immigrés d'Asie du Sud-Est qui sont les plus nombreux, notamment avec le phénomène des *boat-people*. Enfin, à partir des années 1980, on assiste à une apparition de l'immigration africaine hors Maghreb et de l'immigration d'Europe de l'Est et du Nord.

UNE IMMIGRATION FAMILIALE

Les motifs de délivrance du premier titre de séjour des immigrés vivant en France en 2008 sont essentiellement des motifs familiaux : regroupement familial (28% des cas) et conjoint de Français (12% des cas). Les immigrés arrivés en France en tant qu'étudiants représentent quant à eux 16% des immigrés, soit autant que les immigrés arrivés en tant que travailleurs. Enfin, les réfugiés représentent un peu moins de 10% des immigrés. ■

***Michaël Orand** est statisticien.

NOMBRE D'HOMMES ET DE FEMMES IMMIGRÉS EN FRANCE ENTRE 1911 ET 2008



ANNÉE DE RECENSEMENT	HOMMES	FEMMES
1911	589 733	520 435
1921	818 752	610 350
1926	1 335 476	952 705
1931	1 634 521	1 094 749
1936	1 306 932	1 019 198
1946	1 083 000	902 871
1954	1 292 000	1 001 000
1962	1 606 300	1 254 980
1968	1 841 280	1 439 780
1975	2 186 830	1 700 630
1982	2 178 816	1 858 220
1990	2 168 271	1 997 681
1999	2 166 318	2 139 776
2006	2 619 870	2 517 130
2008	2 724 420	2 617 580

Champ : France métropolitaine

Source : Recensements de la population, Insee

Lecture : en 1911, 590 000 hommes immigrés et 520 000 femmes immigrées vivaient en France métropolitaine



CONSTRUIRE LE VIVRE ENSEMBLE, UNE URGENCE POLITIQUE

Les jeunes des quartiers populaires sont massivement et pleinement citoyens français. La nouvelle génération refuse la soumission. Donnons-leur toute leur place dans la vie de la cité.

ISABELLE LORAND*

Les résultats du 22 avril confortent l'importance primordiale du combat anti raciste et pour le droit des migrants. Le score de l'héritière Le Pen indique combien le racisme est prégnant. Certes, son électorat n'est pas homogène. Certes, il y a l'expression d'un ras-le-bol et du mal de vivre... Certes, c'est un vote de crise. Mais que l'on ne se raconte pas d'histoire, on ne met pas un bulletin Le Pen dans l'urne sans en connaître la connotation raciste. Un sondage réalisé en 2005, 1/3 des français se déclaraient racistes. Dans le même sondage, 6/10 pensaient que certaines attitudes pouvaient justifier une réaction raciste. Un sondage récurrent depuis 1984 montre une progression régulière depuis 1997 d'adhésion aux idées du FN. Il montre également qu'aujourd'hui près d'un sondé sur deux ne juge pas le FN dangereux.

Quand Hitler prend le pouvoir en 1933, y a-t-il une majorité de nazis prêts à la solution finale ? Évidemment non. En revanche, l'antisémitisme s'affiche banalement au quotidien. La relecture des travaux d'Hannah Arendt nous rappelle combien le fascisme devient majoritaire quand il contamine *Monsieur ou Madame Michu*.

La suprématie des blancs sur l'indigène a marqué l'histoire de l'humanité. Esclavagisme, génocide inca, colonialisme en sont de terribles illustrations. Au XIX^e siècle, le racisme est théorisé et devient objet politique. Comme tel, il est l'assimilation d'un peuple à une race, avec sa morphologie, ses pratiques, son histoire... niant ainsi le fait social. Les différences – parfois totalement construites – deviennent des problèmes intrinsèques et indépassables. Elles deviennent même le problème au détriment de toute vision de classe. Paradoxalement, dans l'Allemagne nazie, elles s'appliquent à des populations « blanches » (Juifs, Tziganes). D'ailleurs,

“ *Les enjeux sociaux doivent entrer en résonance avec l'opiniâtreté contre le racisme et pour le droit à la diversité.* ”

il n'est pas neutre de noter que le mot racisme fait son entrée dans le dictionnaire Larousse en 1930. Depuis les années 2000, une évolution sémantique est notable. Nous ne sommes plus sur « il y a trop d'Arabes en France, ou d'Africains, ou d'Asiatiques »... Mais sur « il y a trop d'immigrés en

France ». Le terme immigré désigne alors souvent tout autant les travailleurs venus dans les années 1960 que leurs enfants et petits-enfants français depuis parfois trois générations, tout autant les sans-papiers que les demandeurs d'asile politique, les Roms ou les primo-arrivants. Un imaginaire collectif se construit ainsi : l'idée d'une nébuleuse étrange, soudée et dangereuse. Source de tous les problèmes. Oui, le venin de la haine a pénétré les esprits. Et le combattre est devenu un enjeu de première importance. Dire cela amène immédiatement une question : comment ?

ÊTRE RACISTE : UNE HONTE

Nous avons, avec la campagne présidentielle, commencé à enrayer la complaisance à l'égard de Le Pen. Il est probable que sans l'intensité avec laquelle Jean-Luc Mélenchon l'a combattue, elle aurait fait un score supérieur. Et surtout, il est certain que nombre de victimes du racisme et de discriminations se sont enfin senties représentées dans l'espace politique. Il est également certain que notre détermination a redonné de la force au discours antiraciste. En matière de mouvement des idées, je crois plus aux rapports de forces qu'à la seule conviction rationnelle. Autrement dit, plus que d'aller convaincre les racistes,

je crois qu'il faut que le malaise change de côté. La honte, ce n'est pas d'être immigré, c'est d'être raciste.

Les deux grandes luttes menées par les travailleurs sans-papiers, et par le réseau Éducation sans frontières a également contribué au cours de la dernière décennie à casser l'image d'une nébuleuse inquiétante. Quand un enfant en centre de rétention ou le sans-papiers a un prénom, un visage, un regard... la stigmatisation, aisée dans l'anonymat, devient plus difficile.

LE DROIT À LA DIVERSITÉ

Pour franchir un cap, il faut que le Front de gauche soit envahi par les immigrés et donc par les quartiers populaires. Il y a dans les zones urbaines sensibles 23,6% d'immigrés (au sens vrai du terme). Il suffit de regarder les photos dans les écoles des quartiers populaires pour savoir combien ils sont aux couleurs du monde. Jusqu'en 2002, la gauche de transformation sociale devançait le PS dans les quartiers populaires. C'étaient des lieux d'hégémonie du Parti communiste dont l'implication locale était telle qu'il était reconnu comme acteur déterminant du lien social. Les résultats du Front de gauche en 2012 sont d'un niveau globalement inespéré : la participation importante et les scores très élevés du Front de gauche dans les quartiers populaires y ont contribué. Pour franchir le seuil de 15%, il faut maintenant reconstituer des zones d'influence majoritaire. Les villes

populaires doivent redevenir des places fortes. Chômage, précarité, crise du logement ou de l'école, vie chère... les enjeux sociaux doivent entrer en résonance avec l'opiniâtreté contre le racisme et pour le droit à la diversité. Contrairement à ce que l'on entend parfois, les jeunes de ces quartiers sont massivement et pleinement citoyens français. Les chibanis, immigrés des heures glorieuses, ont été cantonnés dans les emplois les plus durs aux revenus les plus faibles. Cette inégalité est inscrite dans la personnalité des jeunes des quartiers. Qui n'a jamais entendu « Nos parents nous apprenaient à baisser la tête ». La nouvelle génération refuse la soumission. Et elle crie sa colère pour aujourd'hui, hier, et des siècles d'esclavagisme et de colonialisme. Cette colère doit trouver place au Front de gauche. Et là encore, il faudra faire preuve d'ouverture et d'inventivité dans les formes et le fond.

En défendant le droit de vote pour les résidents étrangers, le Front de gauche fait la promotion d'une idée simple : je vis ici, je bosse ici, je paye mes impôts ici, je décide ici. J'aurais souhaité que la profession de foi de notre candidat évoquât cette proposition ainsi que celle sur la régularisation des sans-papiers. Pas seulement parce qu'il s'agit de points forts de notre programme partagé, mais aussi parce que c'est précisément un des champs sur lequel notre campagne aura marqué les esprits. J'ajoute que si le PS en a pris l'engagement également, il faut

tout faire pour éviter le syndrome 1981 : « J'voudrais bien, mais j'peux point ». À cet égard aussi, le nombre de député-e-s du Front de gauche sera un facteur de réussite à gauche.

Une autre mesure émanant des associations œuvrant dans les quartiers populaires me paraît emblématique de la lutte antiraciste : la lutte contre les contrôles au faciès et l'obligation de remettre lors de tout contrôle un récépissé indiquant le motif du contrôle et le matricule de l'agent. Outre la suppression de la politique du chiffre, une telle mesure changerait le quotidien des jeunes de nos cités. J'ajoute qu'elle serait également très significative pour leurs parents qui vivent cette agression permanente comme une humiliation. Encore une mesure qui devra compter sur la détermination des député-e-s et des sénateurs et sénatrices du Front de gauche. Depuis qu'à l'occasion de la rédaction du tract en direction des quartiers populaires, nous avons fait nôtre cette proposition, le syndicat Alliance, proche de l'UMP, est vent debout pour s'y opposer. C'est dire qu'il y a du grain à moudre !

En période de crise économique majeure, le racisme n'est pas une question morale ou philosophique. C'est une question politique majeure. ■

***Isabelle Lorand** est responsable du secteur Libertés et droits de la personne du PCF. Elle est membre du Conseil exécutif national du PCF.

L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES MIGRATOIRES EN FRANCE

Des mesures répondant le plus souvent aux demandes patronales de main-d'œuvre à bon marché, favorisant le communautarisme.

JEAN MAGNIADAS*

On ne peut pas dire que le tournant majeur que Sarkozy a imprimé à la politique migratoire de la France a rompu avec une politique satisfaisante ou même simplement acceptable. À partir du tournant de 1974 l'orientation de cette politique est délibérément répressive, ouvertement agressive à l'égard des migrants. C'est Giscard d'Estaing qui a décidé l'arrêt de l'immigration. La politique qui en a découlé s'est traduite par un contrôle beaucoup plus rigoureux des entrées et des séjours (mesures d'intimi-

dation policières, nouveaux décrets, arsenal de circulaires ministérielles) s'ajoutant aux textes existants en les durcissant sensiblement. De nouvelles lois seront promulguées par les ministres de l'Intérieur pour « encourager » les retours volontaires ou pour réprimer l'immigration « clandestine » (loi Bonnet).

Tout cela va susciter des réactions de la part des syndicats, de nombreuses associations et partis de gauche – en particulier le PCF –, des églises, et se traduire par de nombreuses manifestations, des protestations multiples qui obligeront le gouvernement à un certain nombre de reculs, sans que, pour autant, il

renonce à sa stratégie. Le secrétaire d'État Lionel Stoléro signera fin novembre 1980 un accord avec le gouvernement du Sénégal portant sur la formation, en vue de leur retour, des travailleurs sénégalais immigrés en France. Cet accord devait être à l'évidence un modèle que la diplomatie giscardienne entendait développer avec d'autres pays, notamment en Afrique.

DÉCEPTION EN 1981

La victoire de la gauche en 1981 ouvre une nouvelle phase des politiques migratoires de la France. Dans sa déclaration de politique générale, le nouveau Premier

ministre, Pierre Mauroy, prône un effort de solidarité avec les immigrés, mais se prononce cependant pour la limitation de l'immigration nouvelle au moyen d'accords bilatéraux avec les pays concernés. Les débuts du gouvernement de gauche, en 1981, vont donc s'accompagner de mesures positives. Après l'élection présidentielle intervient une régularisation massive des étrangers en situation irrégulière. Mais il y aura également des déceptions, par exemple en n'accordant pas le droit de vote aux étrangers promis par la gauche (article 110 du programme commun). En 1990, le Premier ministre Michel Rocard va déclarer : «... la France ne peut accueillir toute la misère du monde ». Et Jacques Chirac, alors président du RPR et maire de Paris, propose une restriction de l'immigration assortie d'une référence entachée de racisme au « bruit et à l'odeur ». L'arrivée de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République survient donc au lendemain d'une période négative pour les immigrés, d'autant que leurs conditions de vie sont gravement affectées par le chômage, le développement du temps partiel, la stagnation du SMIC, l'affaiblissement du pouvoir d'achat des salariés en France.

UN TOURNANT MAJEUR ET DANGEREUX AVEC NICOLAS SARKOZY

La politique qu'il avait amorcée en tant que ministre de l'Intérieur dans le gouvernement de Villepin et qu'il poursuit à l'Élysée constitue un tournant majeur particulièrement néfaste. Placé sous le timbre publicitaire de « l'immigration choisie », son volontarisme est affiché dès la campagne électorale présidentielle, où le candidat et son parti se placent en concurrence directe avec le FN sur le terrain de la démagogie [...] raciste, afin de capter à son profit l'électorat de l'extrême droite. Par la redéfinition du statut de l'étranger et de l'immigré, une politique ouvertement répressive est confirmée. Les mesures restrictives se couvriront volontiers du drapeau de l'action contre l'immigration clandestine, alors que rien de sérieux n'est entrepris contre les agents de cette pratique (passeurs, filières, complaisance vis-à-vis des employeurs, etc.).

En juillet 2006, déjà, le ministre de l'Intérieur avait fait porter de douze à dix-neuf mois le délai au terme duquel un étranger en séjour régulier en France pouvait solliciter un regroupement pour les membres de sa famille proche. Cette loi autorisait aussi le recours à de la main-d'œuvre étrangère, suspendu depuis 1974,

sans avoir à justifier qu'il ne nuisait pas aux demandeurs d'emploi en France. Cette mesure, relative à certaines professions – l'hôtellerie, restauration, construction et travaux publics, travaux saisonniers, professions commerciales – n'est pas un renoncement aux contrôles policiers, ni une ouverture, mais une mesure d'organisation pour satisfaire les demandes patronales de main-d'œuvre à bon marché. La loi met en place la carte de séjour « compétences et talents », destinée à drainer les migrants hautement qualifiés et les étudiants.

En 2007, une loi est étudiée visant à restreindre l'immigration afin d'appliquer la volonté présidentielle d'« immigration choisie ». Elle est accompagnée d'un amendement relatif à la maîtrise de la langue française, dont l'insuffisance est estimée créer des difficultés aux migrants et aux couples mixtes.

Pour le pouvoir, l'immigration choisie est un moyen de mieux choisir les migrants, afin de réduire leur nombre et de mieux

« *L'immigration familiale est un facteur favorable à une bonne insertion alors que toute politique de rejet favorise à l'inverse le communautarisme.* »

assurer leur intégration. Or l'immigration familiale est un facteur favorable à une bonne insertion alors que toute politique de rejet favorise à l'inverse le communautarisme. La politique extérieure est, en outre, désormais subordonnée aux objectifs de la politique d'immigration choisie. Depuis quelques années, des accords de gestion concertée des flux migratoires de co-développement conditionnent l'aide au développement à la prise de mesures, par les États du Sud, visant à restreindre l'émigration. Le lien entre gestion des flux migratoires et co-développement devient l'objet de l'action diplomatique de la France, et s'efforce de généraliser ce type de dispositif, en particulier à l'Union européenne. En 2008, la Commission Mazaud consacrée au cadre constitutionnel de la nouvelle politique d'immigration le confirme dans son rapport, mais indique cependant que « le développement est un droit reconnu par les Nations unies et ne saurait faire l'objet de conditionnalité, quelle qu'elle soit. Conditionner l'aide publique au développement au contrôle des flux migra-

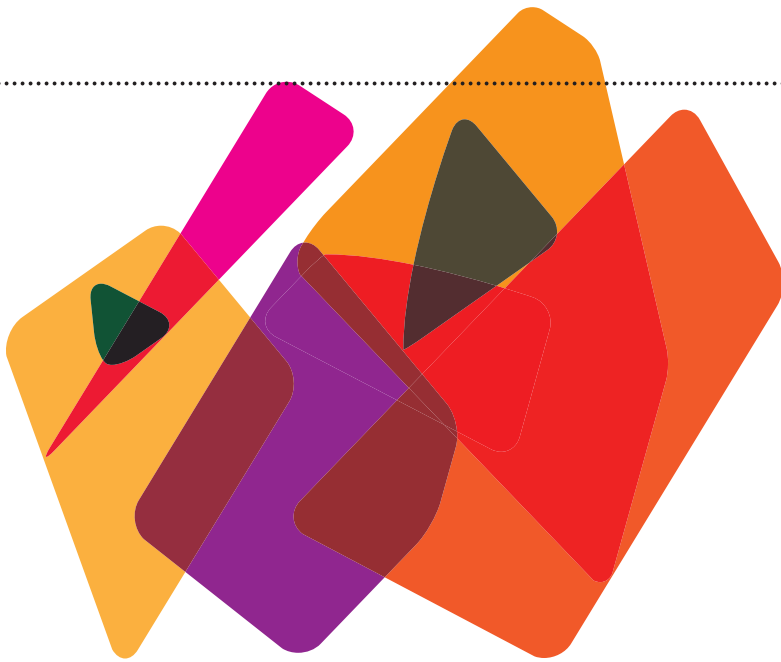
toires constitue un chantage, déclarera la Cimade, d'autant plus inacceptable que certaines politiques économiques et commerciales européennes sont loin d'être neutres sur les phénomènes migratoires ». On peut suivre la Cimade sur cette question.

UNE ENSEIGNE NATIONALISTE

En 2007, le ministère de l'Immigration et de l'identité nationale évolue, avec ce nouvel intitulé, vers l'enseigne « nationaliste ». Il est confié à Brice Hortefeux, un proche du président qui va chercher à mobiliser l'appareil d'État, et notamment les préfets, au service d'une politique répressive mesurée par des objectifs chiffrés, qui va susciter de nombreux conflits et entraîner des souffrances et des drames, un mouvement de soutien, de solidarité et d'actions concrètes (Mouvement des sans-papiers, Réseau éducation sans frontières, manifestations contre les expulsions, avec la participation des partis et organisations de gauche, des syndicats, des églises, etc.). Les objectifs chiffrés que le gouvernement s'était fixés n'ont été atteints sur le papier qu'au prix d'un certain bricolage statistique, souligné par plusieurs observateurs. Et grands sont les dégâts : par les épreuves infligées à des hommes, des femmes et des enfants ; par les torts causés à l'image de la France dans le monde. Le successeur de Hortefeux sera Éric Besson, transfuge du Parti socialiste, dont il a été l'un des secrétaires, et qui, naguère, avait qualifié son prédécesseur de « néoconservateur américain à passeport français ». Il s'est illustré rapidement dans la mise en œuvre, vivement critiquée par les organisations de défense des immigrés, du « délit de solidarité » et dans la continuité de l'action de son prédécesseur.

Il a été flanqué, en décembre dernier, d'un commissaire à la diversité et à l'égalité des chances, rattaché au Premier ministre, fonction dévolue à Yazid Sabeg, industriel d'origine kabyle et actif participant de l'Institut Montaigne, le *think tank* du grand patronat. Il vient de remettre un rapport à Nicolas Sarkozy, dont il est annoncé que ce dernier ne se prononcera pas tout de suite publiquement sur ses conclusions. Il est vrai que ce qui en a transpiré suscite déjà de fortes oppositions. » ■

*Jean Magniadas est membre honoraire du Conseil économique social. Extrait d'une note de la Fondation Gabriel Péri réalisée en partenariat avec la revue *Recherches internationales*, septembre 2009, publié avec l'autorisation de l'auteur.



LES TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS, DE LA PRÉCARITÉ À LA GRÈVE

Chercher à conquérir l'égalité des droits pour une frange marginalisée des salariés a œuvré à l'élargissement de droits pour l'ensemble du monde du travail.

PAR PIERRE BARRON, ANNE BORY, SÉBASTIEN CHAUVIN, NICOLAS JOUNIN, LUCIE TOURETTE*

Le 15 avril 2008, en région parisienne, trois cents salariés sans-papiers se mettent en grève et occupent simultanément leurs entreprises pour réclamer leur régularisation. De 2006 à 2010, ils sont des milliers à prendre part sous diverses modalités à cette mobilisation inédite qui prend le nom de « mouvement des travailleurs sans-papiers » et, pour beaucoup, à obtenir par ce biais un titre de séjour.

Organisées et soutenues par des syndicats (la CGT, mais aussi Solidaires, la CNT, la FSU, la CFDT, l'UNSA) et des associations œuvrant dans la défense des droits des étrangers (Droits Devant !!, le Réseau Éducation Sans Frontières, Femmes Égalité, la Cimade, Autremonde, la Ligue des Droits de l'Homme), les grèves ont mobilisé des salariés majoritairement africains, travaillant surtout dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, du nettoyage et du bâtiment.

Elles ont révélé que l'emploi de sans-papiers concerne des pans de l'économie française, des petites aux grandes entreprises, du traiteur du coin aux familiers du pouvoir, de l'intérim aux ministères. L'opposition rhétorique entre immigration « choisie » et « subie » est une impos-

ture, mais qui a des effets réels : les travailleurs sans-papiers sont choisis par des employeurs parce que l'État les déclare « subis » et les contraint, par son harcèlement administratif et policier, à la soumission.

La France des années 2000 a été marquée par une chasse accrue aux étrangers irréguliers et une fragilisation des réguliers. Malgré l'objectif gouvernemental affiché de réduction de l'effectif des sans-papiers, ce sont des dizaines de milliers d'immigrés qui restent sans-papiers plus longtemps et voient leurs espoirs de régularisation s'éloigner. Bien plus, ils sont rejoints par des étrangers réguliers à qui les préfectures refusent plus fréquemment le renouvellement de leur titre de séjour. Les sans-papiers d'aujourd'hui sont plus « intégrés » que ne l'étaient leurs prédécesseurs. Ils sont davantage insérés dans la vie économique, leur voisinage, les institutions ; ils sont davantage pourchassés, mais disposent également de plus de liens et de ressources pour faire face. Les grèves de travailleurs sans-papiers en sont un révélateur.

DES « DÉLOCALISATIONS SUR PLACE »

Sans droit aux prestations sociales bien que nombreux à cotiser, craignant l'accident et ses suites administratives alors qu'ils réalisent des travaux pénibles et dangereux, les travailleurs sans-papiers sont une cible privilégiée pour les infra-

ctions patronales au droit du travail (travail dissimulé, licenciement sans préavis, suppression des congés, absence de reconnaissance des qualifications, salaire à la tâche, etc.). Ces conditions de travail en deçà du droit reviennent, pour des secteurs qui ne peuvent délocaliser leur activité dans des pays où la main-d'œuvre est moins chère, à opérer, en embauchant des salariés sans-papiers, des « délocalisations sur place ».

Lorsque la loi du 20 novembre 2007 autorise la régularisation à titre « exceptionnel » d'un sans-papiers qui bénéficierait d'un contrat de travail, l'administration entend traiter avec un interlocuteur unique : l'employeur. Mais, ce faisant, l'État a inévitablement invité, dans le processus de régularisation, la relation d'emploi, et, avec elle, l'ensemble des antagonismes dont elle est porteuse et des institutions que ces antagonismes ont produites au cours de deux siècles de luttes sociales, du droit du travail jusqu'aux syndicats. C'est à cette invitation involontaire que les syndicats ont répondu.

La grève est d'abord partie de salariés sans-papiers déclarés, le plus souvent en CDI. Au fil des occupations, syndicats et travailleurs sans-papiers ont révélé non seulement que la grève est un moyen d'action légalement ouvert aux personnes en situation irrégulière, mais que, de surcroît, elle les protège : les policiers s'arrêtent aux portes des entreprises occupées, n'intervenant traditionnellement pas dans un conflit du travail.

L'EXERCICE DU DROIT DE GRÈVE

Le mouvement s'est ensuite étendu à une population pour laquelle il était plus difficile de démontrer un lien avec l'employeur (salariés à temps partiel, intérimaires et/ou au noir). Si pour ces derniers la précarité de l'emploi demeure en partie un obstacle à la régularisation, ces grèves ont contribué à faire reconnaître ceux à qui s'appliquent les formes d'emploi précaires comme d'authentiques salariés, légitimés à prendre part aux conflits du travail. Elles ont également permis d'approfondir l'exercice du droit de grève au-delà des seuls travailleurs sans-papiers.

Pour les intérimaires notamment, il était difficile d'identifier UN lieu de travail : nombre d'entre eux avaient travaillé pendant des années sur de multiples chantiers, pour plusieurs agences d'intérim et entreprises du bâtiment. C'était davantage un « employeur collectif » qu'une entreprise en particulier, précisément

identifiable, qui avait utilisé leur force de travail. Les tribunaux ont souvent considéré que les occupations d'agences étaient illégales, mettant en avant l'absence de lien salarial entre les occupants et l'agence occupée. Certains juges ont estimé entre autres qu'occuper une agence pour laquelle les grévistes n'avaient jamais travaillé, mais qui appartenait à une enseigne dont ils possédaient des feuilles de paie, n'était pas légal. Enfin, plusieurs tribunaux ont affirmé qu'un intérimaire entre deux missions n'avait ni devoirs ni droits vis-à-vis de son agence. L'occupant devait alors être considéré comme un chômeur, pouvant faire l'objet d'une éva-

luation, et non comme un gréviste. Toutefois, un arrêt de la Cour d'appel de Paris, en date du 12 avril 2010, est allé à l'encontre des décisions qui l'avaient précédé. « Considérant que les feuilles de paie présentées par seize occupants d'une agence attestaient que ceux-ci se trouv[ai]ent bien en relation de travailleurs intérimaires habituels avec la société Synergie à l'occasion de missions successives, quand bien même elles pouvaient être discontinues », le tribunal a estimé que le lien salarial était établi et donc la qualification de gréviste justifiée. Par la notion de « travailleurs habituels », cette décision a étendu la défini-

tion de la relation d'emploi intérimaire, et, par là même, certains droits que cette relation comporte, notamment celui de faire grève. Ainsi, bien que cette avancée soit restée isolée et bien que sa nature demeure jurisprudentielle, il semble que ces grèves, en cherchant à conquérir l'égalité des droits pour une frange marginalisée des salariés, aient œuvré à l'élargissement de droits pour l'ensemble du monde du travail. ■

**Auteurs de l'ouvrage collectif : On bosse ici ! On reste ici ! La grève des travailleurs sans-papiers, une aventure inédite, La Découverte, 2011.*

1968-2008 : L'IMMIGRÉ AU TRAVAIL, UNE FIGURE DE PLUS EN PLUS HÉTÉROGÈNE

Des immigrés peuvent dorénavant vivre longtemps à l'intérieur des frontières des États européens tout en étant maintenus aux frontières des institutions de l'État de droit et de l'État social.

MARYSE TRIPIER, ANDREA REA*

« **E**n mars 1999, 4 310 000 immigrés résidaient en France métropolitaine, soit 7,4 % de la population, proportion constante depuis 1975. Leurs origines géographiques sont de plus en plus diversifiées et lointaines. Le nombre des immigrés natifs de pays d'Europe diminue, celui des originaires du Maghreb augmente légèrement. Les immigrés vivent surtout dans les grandes villes et en région parisienne. Par rapport à 1990, la population immigrée a vieilli mais elle comprend plus de jeunes adultes que le reste de la population. Elle compte désormais autant de femmes que d'hommes. Les immigrés français par acquisition sont plus souvent des femmes et sont plus âgés que ceux restés étrangers. Plus d'un immigré sur trois est de nationalité française ». (source INSEE, résumé RGP1999) En 2005, les « immigrés » (étrangers plus français par acquisition) représentent donc 8% de la population totale, ce qui indique cette stabilité. Depuis 1990, l'immigration a repris en Europe bien que sous des formes différentes. L'Espagne et l'Italie sont les premiers à avoir initié l'accueil massif de nouveaux migrants, essentiellement pour des raisons de travail. Toutefois, même les pays de l'Europe du Nord ont renoué avec l'immigration de travail, surtout saisonnière

et temporaire. S'y ajoute la mobilité de nombreux travailleurs venant des nouveaux États membres de l'Union européenne qui sont passés de l'irrégularité de leur séjour à leur régularisation alors qu'il n'en va pas nécessairement de même de leur inscription sur le marché de l'emploi. Pour Castles, la mondialisation conduit plus que jamais à faire appel à l'immigration pour les « 3-D Jobs » (*Dirty, Demanding and Dangerous* : sales, exigeants et dangereux). Cependant, l'occupation de la main-d'œuvre étrangère connaît un déplacement des secteurs d'activités : de l'industrie vers les services. En Europe, l'agriculture, l'horticulture, la construction, l'hôtellerie, la restauration, la confection et les services représentent des secteurs d'activité à haute intensité de travailleurs immigrés. Pour Marie, les nouveaux immigrants, mais pas seulement eux, sont en butte aux transformations des stratégies entrepreneuriales, fondées sur l'externalisation des coûts salariaux, tout particulièrement avec la sous-traitance en cascade, et sur la précarité et la flexibilité du travail. Le nouvel usage de l'emploi des étrangers irréguliers constitue ainsi la forme extrême d'un mode de gestion qui se généralise avec le développement de l'emploi atypique ou précaire. « L'étranger sans titre des années quatre-vingt a dessiné les traits d'une figure sociale nouvelle : le salarié néolibéral ».

SOUS-TRAITANCE EN CASCADE

L'appel de main-d'œuvre clandestine par quelques secteurs et sa mobilisation par les réseaux ethniques instaurent une immigration en chaîne. L'emploi des nouveaux migrants se concentre dans des secteurs peu délocalisables. Le poids des irréguliers dans l'économie est relativement faible bien qu'important sectoriellement. Dans la confection, l'emploi des irréguliers s'apparente à de la délocalisation sur place. Pour être compétitif sur le marché international, des « zones de travail gris » se constituent où des travailleurs immigrés déclarés côtoient des irréguliers. La sous-traitance en cascade permet de brouiller ce système et d'éviter la responsabilité des donneurs d'ordre. Ces travailleurs sont totalement subordonnés à leur employeur qui définit les critères de sélection et de recrutement. Les rapports entre salariés, entre salariés et syndicats sont ainsi bouleversés par la sous-traitance, le précaire, les divisions ethniques. Le recours à l'intérim permet d'associer précarité de l'emploi et précarité de séjour tout en assujettissant toujours plus les travailleurs à leurs employeurs. Toutefois, l'usage de l'intérim est déjà remplacé par un système plus flexible et moins onéreux : la prestation transnationale de services qui voit des entreprises étrangères venir avec des travailleurs détachés et recrutés dans le



pays d'origine, système légal d'un nouveau processus de « l'immigration sans immigrés ».

Le maintien des nouveaux migrants dans un statut de séjour irrégulier ou précaire, constitue désormais une composante de la politique européenne d'immigration malgré des volontés d'instaurer de nouvelles régulations de main-d'oeuvre. Contrairement à la figure fordiste du

“ Il s'agit toujours d'une tentative de réduction du coût du travail qui s'accompagne de tentatives de démantèlement du droit du travail, d'une déréglementation des activités économiques, voire du détournement du droit commercial pouvant friser l'illégalité. ”

Gastarbeiter, [travailleurs importés] il ne s'agit plus de maintenir les travailleurs immigrés dans une position intégrée mais infériorisée. Des immigrés peuvent dorénavant vivre longtemps à l'intérieur des frontières des États européens tout en étant maintenus aux frontières des institutions de l'État de droit et de l'État social. Il s'agit toujours d'une tentative de réduction du coût du travail qui s'accompagne de tentatives de démantèlement du droit du travail, d'une déréglementation des activités économiques, voire du détour-

nement du droit commercial pouvant friser l'illégalité. Cette situation exacerbe la concurrence sur le marché de l'emploi et introduit de nouvelles divisions. Le fait d'être un clandestin favorise cet usage, mais n'est pas la cause du travail illégal. Ces travailleurs sont alors confinés au règne de la combine, tributaire du clientélisme, du clanisme et de la corruption, poussés aux frontières de l'illégalisme.

DIVERSIFICATION ET FÉMINISATION

L'intensification contemporaine des flux migratoires s'accompagne d'une diversification des caractéristiques des migrants. Cette différenciation concerne particulièrement le genre, l'âge, le niveau d'étude, la nationalité, l'urbanité des migrants. Les femmes jouent dorénavant un rôle moteur. Les nouvelles migrations montrent l'importance croissante des femmes dans l'immigration de travail [Phizacklea, 1983]. Les travaux empiriques prenant le travail des femmes et leur fonction dans les migrations internationales se multiplient, en particulier autour de trois marchés : la domesticité, la *care* et la prostitution. Sur base d'une recherche internationale, Ehrenreich et Hochschild proposent le concept de « *global care chain* » [chaîne du soin global] pour saisir les migrations féminines de la mondialisation en insistant sur le caractère transnational des familles concernées. Le concept de travail domestique, selon Parrenas, implique un transfert international du travail reproductif du Sud vers le Nord impli-

quant trois catégories de femmes : les classes moyennes et supérieures des pays d'accueil, les migrantes domestiques et les femmes trop pauvres pour migrer du Tiers-monde. Ces femmes deviennent des *breadwinners* [celles qui gagnent le pain] dans leur pays d'origine, remplissant souvent le même rôle que les hommes migrants assuraient par le passé.

La diversification de la figure du migrant tient aussi à la multiplication des origines nationales des immigrés arrivant en Europe. Les nouveaux immigrés proviennent de pays de plus en plus divers. Les recherches sur les migrations de travail en Europe montrent également une différenciation de l'origine sociale du migrant. Ce dernier n'est plus l'analphabète ou le rural de la période fordiste. Les nouveaux migrants sont parfois hautement scolarisés même s'ils effectuent des travaux déqualifiés.

Des études relatives aux sans-papiers montrent que les nouveaux migrants sont aussi issus des classes moyennes de leur pays d'origine, viennent des villes et possèdent des diplômes.

Le slogan « sans-papiers mais nullement clandestins » a été popularisé par le comité de Saint Bernard : ces sans-papiers refusaient d'être assimilés à des clandestins ; certes ils sont en situation irrégulière au regard du séjour mais la majorité d'entre eux sont entrés avec un titre de séjour. Ils ont été « réguliers » pendant plusieurs années et ce sont les lois qui les ont plongés dans l'illégalité.

En effet, l'asile politique a été en France en constante régression, et les lois Pasqua ont fabriqué « des inexpulsables-irrégularisables ». Etudier en France devient de plus en plus difficile pour les « non-européens » (des pays pauvres surtout), rester après les études est impossible, sauf en cas de mariage. À ces sans-papiers, fabriqués sur place, s'ajoutent désormais des migrants qui prolongent leur séjour au-delà du visa de tourisme, quand ils l'ont obtenu, ceux qui restent après avoir été déboutés du

droit d'asile, ou avoir accompli leur mission saisonnière, et ceux qui, après un périple souvent mortel et de plus en plus long, arrivent clandestinement en Europe, ceux et surtout celles, victimes du trafic d'êtres humains. On estime aux États-Unis à 12 millions de personnes, les « illégaux ». Loin d'être à la marge, cette population est devenue une composante du marché du travail, victime de la fermeture des frontières, dans une situation pire que celle du *Gastarbeiter* des années 1970. » ■

***Maryse Tripier** est sociologue, professeur émérite à l'université Paris-Diderot.

Andrea Rea est sociologue, chargé de cours à l'université libre de Bruxelles. Il dirige le groupe d'études sur l'ethnicité, le racisme, les migrations et l'exclusion (GERME).

Extrait de Maryse Tripier, Andrea Rea, 1968-2008 : *L'immigré au travail, une figure de plus en plus hétérogène*, Journée d'étude franco-italienne, Immigration et marchés du travail, 8 avril 2008, Aix-en-Provence, publié avec l'autorisation des auteurs.

LA CITOYENNETÉ DE RÉSIDENCE, UNE EXIGENCE

De nombreuses raisons militent pour accorder d'urgence le droit de vote aux étrangers. Une priorité pour la gauche.

ÉLIANE ASSASSI*

Beaucoup d'enseignements sont à tirer du 1^{er} tour de l'élection présidentielle mais le score du Front national mérite une attention particulière, tant il révèle une structuration de pensée et d'idées qui trouvent de la résonance au delà de son électorat « traditionnel ».

Si l'UMP s'échine à s'emparer de certaines thèses du Front national pour tenter de se redonner des forces, la gauche se doit de ne céder à aucune sirène mais de tenir les promesses régulièrement inscrites dans ses programmes. C'est le cas sur le droit de vote des étrangers aux élections locales.

Dix ans après l'Assemblée nationale, alors majoritairement à gauche, cette exigence démocratique a été adoptée au Sénat en décembre 2011. Les sénatrices et sénateurs du groupe communiste, républicain et citoyen ont largement participé au débat et ont contribué à l'adoption de cette proposition de loi. Si la gauche est à nouveau majoritaire au Palais Bourbon en juin prochain, le gouvernement devra la soumettre au vote des députés dans les premiers mois de leur mandat.

UN LEVIER D'ÉMANCIPATION

En effet, nous ne pouvons plus continuer à écarter du droit de vote et d'éligibilité des milliers de résidents étrangers qui participent dans notre pays, depuis plusieurs années et de façon active, à la vie de la cité, à la vie associative, syndicale, culturelle,

éducative, etc. Ne votent-ils pas déjà aux élections prud'homales et aux élections au sein de l'entreprise ? N'élisent-ils pas les parents d'élèves aux conseils d'écoles ? Faut-il rappeler qu'ils bénéficient depuis 1981 du droit d'association ; que beaucoup d'entre eux sont issus de nos anciennes colonies et qu'ils contribuent au développement économique et à la richesse de notre pays ? On ne peut plus les considérer comme des « travailleurs de passage en France » censés retourner dans leur pays d'origine.

Venus en France dans les années 1960-1970 pour répondre aux besoins de main-d'œuvre, ils y ont construit toute leur vie. Leurs enfants, français et qui ont le droit de vote, ne comprennent pas pourquoi leurs parents sont exclus de ce droit.

Plus que jamais, le droit de vote des résidents étrangers excite toute la droite. Pour s'opposer à cette mesure, avec l'extrême droite, elle se plaît à amalgamer de façon éhontée nationalité et religion et à brandir les dangers du communautarisme.

En brandissant cet argument du communautarisme, elle avoue elle-même qu'elle n'a pas mis en place tout ce qui permettrait de lutter contre le repli sur soi, contre la méfiance à l'égard de son semblable, à savoir la participation à la vie de la collectivité.

Or, l'exercice de la citoyenneté est un facteur essentiel d'intégration et par là même un levier d'émancipation. C'est la garantie à la fois d'une citoyenneté participative, active et d'une construction partagée entre les différents habitants d'un territoire pour vivre ensemble de manière égale et solidaire.

Autre argument de la droite pour s'opposer au droit de vote des étrangers : celui de la naturalisation. En somme, pour voter, les étrangers devraient prendre la nationalité française. D'abord, faut-il rappeler

ici que depuis la ratification du traité de Maastricht, les ressortissants de l'Union européenne ont la possibilité de participer aux élections municipales sans condition de durée de résidence ?

Il est contraire au principe d'égalité que tous les étrangers présents sur notre sol n'aient pas les mêmes droits alors même

“ *Le raisonnement mis en avant par la droite selon lequel la citoyenneté serait indissociable de la nationalité n'est pas fondé dès lors que le traité de Maastricht opère d'ores et déjà une distinction entre nationalité française et citoyenneté européenne.* ”

que les élections municipales les concernent tout autant.

Mais, de façon plus générale, en réformant à plusieurs reprises le Code de la nationalité, il est aujourd'hui très long et très difficile d'accéder à la nationalité française tant les conditions administratives ont été durcies. J'ajouterais que des résidents étrangers n'ont pas forcément envie d'être français. Ils sont certes attachés à leur pays de naissance mais, travaillant dans notre pays, ils aspirent à avoir les mêmes droits que leurs amis, leurs voisins leurs collègues qui, étrangers mais membres d'un des pays de l'UE, ont le droit de vote sans renoncer à leur nationalité.

UN RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE

Mais surtout, le raisonnement mis en avant par la droite selon lequel la citoyenneté serait indissociable de la nationalité n'est pas fondé dès lors que le traité

de Maastricht opère d'ores et déjà une distinction entre nationalité française et citoyenneté européenne. Pour les élections locales, il convient donc de retenir la notion de « citoyenneté de résidence » qui permet à chacune et chacun d'être citoyenne et citoyen là où elle/il vit. Faut-il rappeler que chaque fois que le droit de vote a été élargi, que ce soit lorsque le droit de vote censitaire a été supprimé, lorsque le droit de vote a été accordé aux femmes, lorsque l'âge pour voter a été abaissé, lorsque a été accordé le droit de vote aux étrangers commu-

nautaires, c'est la démocratie qui s'en est trouvée renforcée ?

C'est en tout cas ce que partagent des millions de nos concitoyens et de nombreuses associations et mouvements qui, en la matière, prônent l'égalité des droits. Terre d'accueil, pays des droits de l'Homme, dont l'histoire reste marquée par la Révolution française à la conception très ouverte de la citoyenneté, la France s'honorerait par conséquent d'inscrire dans sa Constitution que le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales est accordé aux étrangers

non ressortissants de l'Union européenne.

Une simple raison justifierait une telle mesure : rendre justice à toutes celles et ceux qui vivent ici, qui travaillent ici, qui ont des enfants nés français, qui paient des impôts, qui ont, à juste titre des devoirs ici, mais à qui on refuse ici, l'accès à des droits fondamentaux dont celui d'être électrice et électeur. ■

*Éliane Assassi est responsable du secteur quartiers populaires et libertés du PCF. Elle est sénatrice de Seine-St-Denis.

L'HOSTILITÉ DES IMMIGRÉS EN RECUL

L'hostilité aux immigrés, en fort recul par rapport aux années 1990, ne semble pas connaître, malgré la crise, un rebond vraiment significatif par rapport à 2010.

PAR GUY MICHELAT, MICHEL SIMON*

Les réponses à « il y a trop d'immigrés en France » sont fortement associées aux réponses à d'autres énoncés symptomatiques, eux aussi, d'un syndrome xénophobe, à connotations racistes, dont la poussée au début des années 1990 ne laissait pas d'être préoccupante (« il y a des races plus douées que d'autres », « maintenant on ne se sent plus chez soi comme avant », etc.). Depuis les années 1990 et en 2007 encore, le vote Front national est quasi nul quand on n'est pas du tout ou plutôt pas d'accord avec « il y a trop d'immigrés en France », comme on le verra plus loin. Il reste rare quand on se dit seulement plu-

tôt d'accord. C'est seulement chez ceux qui se disent tout à fait d'accord qu'il devient plus que significatif. Même constat en 2010 à propos du parti dont on se sent le plus proche. C'est dire l'importance de cette question, à forte charge affective, comme révélateur du « climat » idéologique, culturel, et finalement politique.

La figure ci-contre confirme la brutalité et l'ampleur de la poussée xénophobe-raciste au début des années 1990. En 1993, 50% des personnes interrogées (dont ouvriers : 60%) se disent « tout à fait d'accord » (++) avec « il y a trop d'immigrés en France », 20% seulement expriment leur désaccord (-, - -). Les deux courbes se croisent au milieu des années 1990. En 2010, nonobstant la gravité de

la crise, « tout à fait d'accord » tombe à 20% (24% chez les ouvriers), « pas d'accord » monte à 49%. Par rapport au « pic » de 1993, la situation s'est inversée. Il n'empêche qu'en juin 2010, 48% des Français estiment, peu ou prou, que des immigrés en France, « il y en a quand même trop ». Le complexe xénophobe-raciste est donc loin d'avoir disparu. Mais il n'est plus comme naguère massivement majoritaire. Et il a considérablement perdu en virulence. L'enquête TNS-SOFRES déjà citée montre qu'en décembre 2011, peu de chose a changé par rapport à 2010. D'autres enquêtes indiquent au contraire un certain regain. Là encore la prudence s'impose.

Ces résultats incitent à accueillir avec beaucoup de réserve un certain nombre d'affirmations. La crise (et l'anxiété qu'effectivement elle nourrit) « devaient » s'accompagner d'une montée des réactions autoritaires et xénophobes. En France, ce ne semble pas être le cas. Il est vrai que, selon une enquête internationale, la France est, de tous les pays comparables, celui où, « en bas » du moins, on se montre le plus compréhensif à l'égard de l'immigration illégale. Il nous semble donc difficile de parler d'une France crispée sur ses références identitaires et fermée à l'autre. Surtout quand on constate que plus on est jeune, plus on est rétif au rigorisme autoritaire et au racisme. Exemples (enquête de 2010) : - D'accord avec « il y a trop d'immigrés en France » : 18-24 ans : 38%, 65 ans et plus : 66%. ■

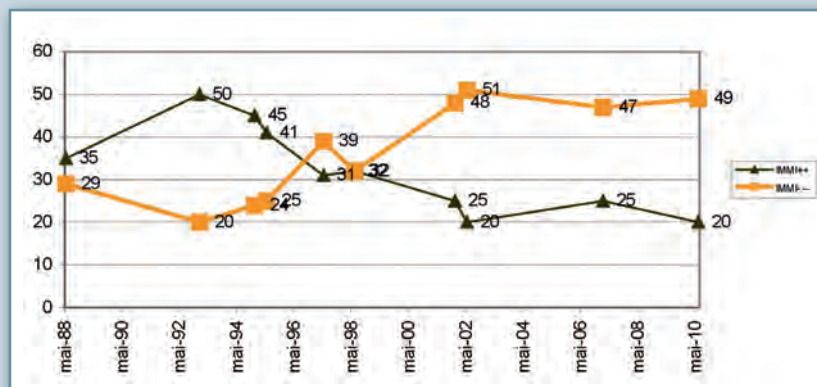
*Guy Michelat est sociologue, directeur de recherche au CEVIPOE.

Michel Simon est sociologue, professeur émérite à l'université de Lille.

Extrait de *Le peuple, la crise et la politique*, numéro hors-série de *La Pensée*, 2012.

« IL Y A TROP D'IMMIGRÉS EN FRANCE »

Tout à fait d'accord (++) , plutôt d'accord (+) , plutôt pas d'accord (-) , pas d'accord du tout (- -)



RÉPONDRE AUX THÈSES DU FN

Affronter le FN c'est d'abord combattre clairement ses thèses et le dire. Projet contre projet.

PAR ALAIN HAYOT*

« Il s'agit de tisser à nouveau des liens de solidarité entre toutes ces catégories qui sont mises en concurrence et divisées. Et bien évidemment, donner un élan beaucoup plus fort à un projet alternatif qui puisse prendre le contrepied du projet du FN, mais aussi de celui de la droite française, [...] capitaliste qui tente de créer les conditions nécessaires pour faire en sorte que le capitalisme, à bout de souffle, ne s'éteigne pas. L'immigration est accusée d'être à l'origine de la crise. [...] Il ne s'agit pas de combattre l'émigration mais de lui apporter une réponse.[...]

Un projet ne peut se dire social s'il est fondé sur la division des dominés, sur l'exclusion d'une partie d'entre eux et sur la mise en accusation du plus pauvre et de la différence. S'il n'y avait pas d'immigrés, croyez-vous que la concurrence entre les salariés et les ouvriers disparaîtrait ? Il semble que nous connaissons des pays qui n'étaient pas des pays d'immigration et dans lesquels le capitalisme était autant exploiteur. C'était le cas des pays latins comme l'Espagne ou l'Italie qui n'étaient pas des

pays d'immigration mais des pays d'émigration. Beaucoup sont partis mais très peu sont venus. L'immigration dans ces pays date seulement de vingt ou trente ans. Étaient-ils plus protégés des crises et autres ? Cette division des dominés, donc, désarme les forces populaires et les laisse en très grande fragilité face aux dominants, aux oligarchies.

RECONSTRUIRE DES SOLIDARITÉS ACTIVES

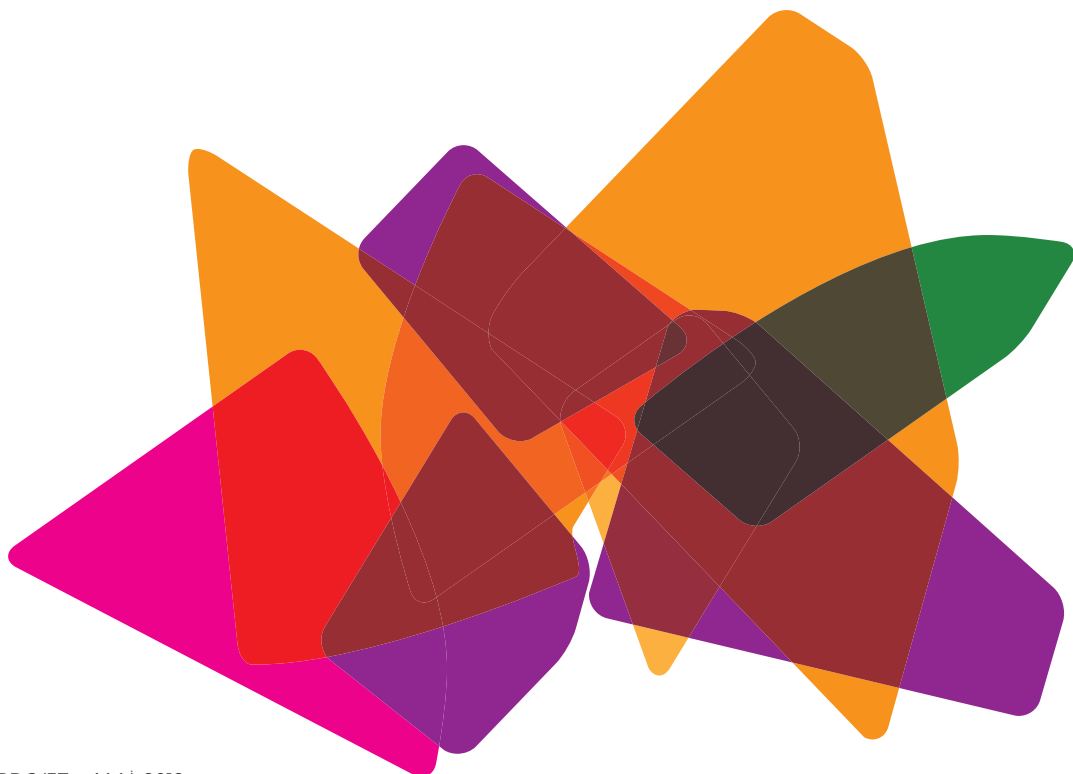
Pour conclure, je dirais simplement que l'entreprise lepéniste a réussi sur deux terrains : elle a ancré à droite une force politique qui a une influence réelle sur la durée mais a peut-être surtout essayé idéologiquement ses analyses, ses valeurs, sa vision de la nation française. Ce que nous appelons la lepénisation des esprits. Elle a créé les conditions d'une hégémonie idéologique et culturelle et donc les conditions politiques d'une recomposition de la droite française sur ces bases-là. Cela fut possible grâce à la construction d'un projet politique ; et pour combattre le FN, il ne suffit pas de réduire la crise sociale et de faire reculer le chômage. Depuis très longtemps, je suis convaincu que ce n'est pas cela qui fera reculer le FN. C'est en combattant ses thèses comme celles de

toute la droite aujourd'hui, c'est en reconstruisant des solidarités actives entre les dominés, c'est en élaborant et en partageant un projet alternatif, en proposant une nouvelle théorisation politique que nous ferons reculer, dans un même temps, la crise et l'influence du FN. Le FN présente une théorisation politique qui redonne sens et ambition aux aspirations populaires. À gauche, chacun sait que l'abstention autant que

“ Un projet ne peut se dire social s'il est fondé sur la division des dominés, sur l'exclusion d'une partie d'entre eux et sur la mise en accusation du plus pauvre et de la différence. ”

le vote FN sont un problème majeur pour nous. Ces deux phénomènes indiquent l'urgence d'une nouvelle théorisation politique à la mesure de cette crise de civilisation que met en avant la crise du capitalisme. Crise d'alternative que la gauche française et les communistes connaissent particulièrement depuis la chute du mur de Berlin. Il faut, selon moi, inventer et c'est ce qu'il y a sans doute de plus difficile. » ■

*Alain Hayot est membre du conseil national du PCF
Extrait de *Combattre le Front national de Marine Le Pen*, audition du 16 mai 2011, *Cahiers du LEM*, n° 2, 2011.



AU CŒUR DES PROBLÉMATIQUES MIGRATOIRES : LE PARTAGE DES SAVOIRS !

En réponse au patronat qui exerce toujours plus de pression sur l'offre de formation, il faut gagner l'égalité des droits entre étudiants immigrés et français.

PAR HUGO POMPOUGNAC*

C'est dès la Renaissance qu'étudiants, savants et artistes voyagent à travers le monde entier pour y échanger des savoirs, comme le plus célèbre, Erasme, humaniste hollandais qui partira faire ses études à l'université de Paris, donnant ainsi son nom au programme d'échanges européen. Mathématiques, philosophie, droit,... les connaissances sont ainsi partagées, plutôt que d'être dispersées en multitudes de propriétés nationales et individuelles. Forgé collectivement, dans le partage et la confrontation, le savoir est la propriété de l'humanité. C'est dans les années 1970 que l'on voit exploser le nombre d'étudiants étrangers venus des pays du Sud ayant tout récemment acquis leur indépendance. Le partage de savoir se situe une fois de plus au cœur du mouvement d'émancipation des peuples.

LE VOL DES CERVEAUX

Nous assistons aujourd'hui à un double mouvement : d'une part, la privatisation des savoirs qui sacrifie leur construction collective sur l'autel des brevets et de la concurrence internationale et d'autre part, les mesures de restriction du séjour des étudiants étrangers sur le territoire, comme outil de maintien de la domination des pays du Nord sur les pays du Sud. En effet, derrière l'interdiction de redoublement, tout comme l'interdiction de se réorienter, sous l'apparence anodine de démasquer les profiteurs, se cachent les mécanismes de maintien des inégalités de classe, et le vol des cerveaux. Les étudiants sont de plus en plus sélectionnés dès leur pays d'origine par le biais des Centres d'Études en France (CEF), qui conditionnent leur autorisation à venir étudier en France à leurs ressources financières (7 680 euros sur l'année ou un revenu de 620 euros par mois). Les CEF ont fait leur apparition en premier lieu dans les anciennes colonies françaises, et les pays victimes de la Françafrique. En France, plus l'étudiant a des ressources limitées, plus la liste des justificatifs à fournir auprès de la préfecture s'allonge : il y a là une volonté claire de sélectionner les

étudiants issus des classes déjà dominantes des pays en voie de développement. La masse des étudiants étrangers, précaires, ne pouvant prétendre à aucune aide sociale, sont jetés tout crus dans la gueule du patronat, où ils s'épuiseront en heures de travail non déclarées, avant de tomber sous le coup de l'expulsion. Dans un contexte de politique d'austérité et de quotas d'expulsions, qui fait du milieu étudiant l'armée de réserve du salariat précaire, nous voyons bien qu'à l'inverse des traditionnels discours réactionnaires, la réalité nous montre que ce sont les pays du Sud qui fournissent chaque année des dizaines de milliers d'étudiants et de jeunes travailleurs qualifiés à la France. Qu'en est-il pour ceux qui réussissent leur parcours du combattant, et obtiennent leur diplôme ? Ceux-ci, alors que nos diplômes sont chaque jour davantage soumis aux exigences du patronat local, se voient contraints de rester en France, faute de débouchés dans leur pays d'origine. Ainsi, dire que les étudiants étrangers ne peuvent pas bénéficier d'une formation qualifiante utile dans leur pays d'origine, c'est observer que les pays du Sud sont maintenus dans la dépendance concernant l'offre de formation, et que lorsque les patrons français délocalisent leurs entreprises, ils y délocalisent aussi leurs cadres dirigeants. La circulaire Guéant, ne fait que plonger ces jeunes diplômés ainsi retenus dans l'illégalité, pour faire pression sur leurs salaires et les rendre dociles.

De même, nous pouvons avoir l'illusion, que du côté des programmes d'échanges européens, la vie est bien plus rose, il n'en est rien ! Le processus de Bologne n'a pas été une harmonisation des diplômes, mais une harmonisation des exigences du patronat européen. Aujourd'hui, le programme Erasmus tant vanté, en l'absence quasi-totale de cadrage structurel et financier, permet à moins de 2 % d'étudiants français de partir étudier à l'étranger, le plus souvent il s'agit d'étudiants favorisés par leurs ressources familiales, ou dans le cadre des IEP. En Grèce, en Italie, comme en Irlande, nous assistons à de réels exodes d'étudiants qui ne trouvent aucun débouché professionnel dans leur

pays d'origine, et qui rejoignent notamment la France dans l'espoir d'un avenir meilleur.

REMETTRE LE SAVOIR AU CŒUR DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

En premier lieu, il nous faut démasquer l'imposture du discours qui nous est tenu actuellement par le pouvoir en place : ce ne sont pas les politiques d'expulsions dont les étudiants sont les premières cibles qui créeront toutes les conditions nécessaires à l'accès de tous à une formation de qualité dans les pays du Sud. À l'inverse de ce gouvernement qui expulse pour maintenir sa domination, nous devons lutter pour l'égalité des droits entre étudiants français et étudiants étrangers pour construire avec eux, un fort maillage territorial de la formation partout dans le monde. La revendication historique de l'UEC « une carte d'étudiant = une carte de séjour » permet ainsi de remettre le droit d'accès à l'enseignement au cœur d'une vraie politique qui soit au service des besoins de l'humanité, plutôt que ceux d'obscurs quotas d'expulsions. Le droit d'étudier, c'est le droit de prendre le temps de s'adapter à des normes méthodologiques qui ne sont pas les siennes. Donner vraiment le droit d'étudier, c'est reconnaître qu'étudier est un travail à plein temps, c'est prendre conscience du fait que l'immense majorité des étudiants a besoin de six ans pour atteindre le niveau licence, c'est donner le droit de persévérer. Donner le droit d'étudier à tous, c'est donner accès à un logement social, à la santé, à un cadre d'aides sociales. C'est pourquoi les étudiants étrangers ont été nombreux à nous rejoindre pour clamer avec nous : « Ni précarité, ni charité, des moyens pour étudier ! ». Ensuite, dans la bataille pour la reconnaissance de l'État palestinien, les étudiants communistes se sont rendus en Palestine, et se mobilisent dans leurs universités pour y obtenir la création de jumelages avec les universités palestiniennes. Partout, et jusqu'au Sénégal, nous construisons nos combats en commun. C'est dans cette démarche, que nous comptons contribuer à l'émancipation de l'humanité tout entière, pour que les étudiants méditerranéens qui ont fait leur printemps en 2011 rencontrent notre chaleureuse solidarité, loin de l'hiver rude que leur ont réservé Sarkozy et Berlusconi. ■

*Hugo Pompougnac est secrétaire à l'organisation de l'Union des étudiants communistes.



INTRODUCTION AU ROMAN :

Petit journal de bord des frontières

Je ne raffole pas des frontières. Pour être tout à fait franc, je ne les déteste pas non plus. Tout simplement, je redoute le malaise qui m'envahit quand je me retrouve en tête-à-tête avec elles. Celles dont je parle avant tout, ce sont les frontières visibles, les frontières géographiques, celles qui séparent les pays, les États et les nations. Même si elles sont devenues plus poreuses, aujourd'hui encore j'éprouve un curieux sentiment quand j'en franchis une : un mélange de délivrance et de gêne. Peut-être est-ce lié au passeport que j'ai sur moi. En tout état de cause, je me suis habitué désormais à ce que les frontières me regardent d'un air soupçonneux. Je frémis quand je les aperçois, j'ai hâte de les avoir passées, car elles me lancent presque toujours un regard hostile et méfiant. Je fais tout pour les rassurer, pour les convaincre qu'elles n'ont rien à craindre de moi, mais elles trouvent toujours un prétexte pour me refouler ou pour éviter toute relation d'égal à égal. Aussi n'ai-je aucune difficulté à mettre un nom sur le mal dont je souffre depuis longtemps : le syndrome de la frontière. Vous expliquer en quoi consiste au juste cette maladie ne va pas de soi. Elle n'est même pas répertoriée dans le catalogue des troubles psychiques reconnus, comme l'agoraphobie, le mal des hauteurs ou la dépression nerveuse. Je peux néanmoins vous donner une idée des symptômes qui l'accompagnent. Pas tout de suite, un peu plus loin. Ce que je sais en tout cas, c'est que nous sommes nombreux, très nombreux, à souffrir de ce syndrome. Tous ceux qui n'ont jamais eu d'appréhension au passage d'une frontière ou ceux qui n'ont jamais eu le sentiment d'être rejetés par une frontière auront du mal à comprendre.

Ma relation problématique avec les frontières a commencé de très bonne heure. Dès mon plus jeune âge. Parce que le fait d'être atteint ou non du syndrome de la frontière est en grande partie une question de hasard : tout dépend du pays où l'on est né. Je suis né en Albanie.

S'approcher des frontières d'un pays sous un régime totalitaire, comme c'était le cas de l'Albanie, en 1991, et surtout les franchir relevaient soit du miracle, soit du péché mortel. Ceux qui en obtenaient l'autorisation n'étaient qu'une poignée. Ils avaient eu de la chance. Tous les autres se représentaient ces élus comme des hommes dotés d'un pouvoir surnaturel – quelque chose qui renvoyait aux mystères de la vie extraterrestre. Nous étions tout bonnement condamnés à faire des conjectures sur ce qui existait au-delà des frontières...

Ou même à éradiquer de notre cerveau la simple supposition qu'au-delà, le monde continuait d'exister. D'une manière ou d'une autre, s'enlever cette idée de la tête était un moyen efficace de survivre, non seulement moralement, mais physiquement.

Et sans en être vraiment conscients, il nous arrivait souvent de ne pas pouvoir imaginer ce monde-au-delà-des-frontières comme un simple prolongement, dans l'espace et dans le temps, du monde que nous connaissons. Plus les années passaient, plus l'isolement de l'Albanie se radicalisait, et plus le monde-au-delà-des-frontières se transmuait en une autre planète. Paradisiaque pour quelques-uns, redoutable pour d'autres. Mais dans tous les cas, une autre planète...

POURQUOI RACONTER TOUT CELA ?

Vous vous demandez sans doute : pourquoi nous racontes-tu tout cela ? Le fait est que l'immigré, surtout un immigré de la première génération, n'a qu'un seul choix au début, celui de se taire. Au fond de lui cohabitent la peur, la prudence, le choc lié à son départ, le choc du premier contact avec un pays inconnu, le sentiment de n'être pas le bienvenu, la rancœur, la nostalgie de la patrie et son reniement tout à la fois, la culpabilité et la colère. L'immigré est un être complexe, tellement peu sûr de lui qu'il redoute de se livrer. Il suffit d'un petit signe en face, un signe de refus ou d'indifférence, du genre : « Qu'est-ce que ça peut bien me faire, mon ami, de savoir d'où tu viens et par quoi tu es passé ? » Et l'immigré se sent ridicule, vulnérable, défiguré... C'est pourquoi il préfère ne pas prendre de risque.

Il ressasse dans la solitude ce qu'il a vécu et, progressivement, il se persuade que son témoignage n'intéresse personne. En dernière analyse, se dit-il, mon destin n'est pas de raconter des histoires mais de me démenner comme un chien pour survivre.

Non seulement, pense-t-il, les autres ne peuvent pas comprendre, mais ils ne veulent pas comprendre.

L'autre choix, celui d'une mise à nu, d'une confession, où il raconterait l'histoire de sa vie, l'odyssée douloureuse et pleine de contradictions du migrant, ce choix-là est risqué.

Quand il s'y décide, c'est avant tout parce qu'il a peur de sombrer dans la névrose en gardant tout pour lui, et de succomber à la haine. Le mieux qu'il puisse espérer alors, c'est qu'on le comprenne, lui, et, grâce à lui, tous ceux qui ne peuvent pas, ne savent pas, n'osent pas ou n'ont tout simplement pas le temps de raconter, et qui enterrent leurs récits au plus profond de leur mémoire. Parce qu'on ne peut pas comprendre un immigré si on ne commence pas par prêter l'oreille à son témoignage. ■

*Nouvelle extraite de Gazmend Kapllani, *Petit journal des frontières*, Editions Intervalles, 2012. Traduit du grec par Françoise Bienfait et Jérôme Giovento.



Extraits du programme du Front de gauche

*l'humain
d'abord*

L'IMMIGRATION N'EST PAS UN PROBLÈME

LA HAINE DES ÉTRANGERS, LA CHASSE AUX IMMIGRÉS DÉFIGURENT NOTRE RÉPUBLIQUE : IL FAUT EN FINIR !

Les flux migratoires se développent dans le monde, ils mêlent des motivations diverses. La France ne doit pas les craindre, elle ne doit pas mépriser l'immense apport humain et matériel qu'ils lui ont déjà procuré. Non, la présence des immigrés en France n'est pas un problème.

L'IMMIGRATION ZÉRO EST UN MYTHE QUI DIVISE ET AFFAIBLIT NOTRE PAYS.

Même s'ils seront peut-être moins importants que dans le passé, la France continuera à connaître comme tous les pays du monde des flux migratoires. Il faut donc mener des politiques refusant de ghettoïser la société, qui ne soient pas guidées par l'obsession du refoulement des étrangers. Nous rétablirons la carte unique de 10 ans et le droit au regroupement familial, conditions d'une

vie digne. Nous abrogerons les lois successives sur l'immigration adoptées par la droite depuis 2002 et nous procéderons à une refonte du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda). Nous régulariserons les sans-papiers dont le nombre a augmenté du seul fait des réformes de la droite. Nous décriminaliserons le séjour irrégulier, nous fermerons les centres de rétention, nous rétablirons le droit au séjour pour raison médicale.

NOUS RESPECTERONS SCRUPULEUSEMENT LE DROIT D'ASILE QUI SERA DÉCONNECTÉ DES POLITIQUES MIGRATOIRES.

Notre vision de l'avenir de la France s'appuiera sur un nouveau Code de la nationalité, fondé sur le respect intégral et automatique du droit du sol dès la naissance et sur un droit à la naturalisation permettant à tous les étrangers qui le souhaitent d'acquérir la nationalité française au-delà de cinq ans de résidence.

LA LUTTE CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

Tout le champ des discriminations sera pris en compte (lieux publics, école, travail, logement, accès aux biens et services. . .), qu'elles soient fondées sur l'engagement syndical ou politique, qu'elles soient racistes, sexistes, fondées sur les

convictions religieuses, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, qu'elles stigmatisent des jeunes, des immigrés, des gens du voyage, des personnes en situation de handicap, qu'elles touchent à l'âge ou à l'origine sociale.

DROIT DE VOTE

Nous mettrons immédiatement en place une citoyenneté de résidence. Les résidents extra-communautaires bénéficieront du droit de vote aux élections locales.

Par GÉRARD STREIFF

Classe moyenne Mot creux et réalité

L'expression de classe moyenne demeure omniprésente. Foutaise ou concept ? Cette pure construction idéologique a permis bien des manipulations. Concept bricolé, l'expression traduit en même temps un « rêve », une aspiration à l'élévation sociale. Mais avec l'approfondissement de la crise, l'accroissement des inégalités, la notion « fonctionne » moins bien ces temps-ci. Et elle traduit un manque d'analyse des classes telles qu'elles opèrent aujourd'hui. Un travail à venir.

Le terme de classe moyenne semblerait toujours autant à la mode, dans les librairies en tout cas. Une avalanche d'essais décline ces classes moyennes à toutes les sauces : *Les classes moyennes à la dérive* de Louis Chauvel (Seuil), *Les nouvelles classes moyennes* d'Eric Maurin et Dominique Goux (Seuil), *La lutte des classes moyennes* de Laurent Wauquiez (Odile Jacob), *Le chagrin des classes moyennes* de Nicolas Bouzou (JC Lattes), *La fin des classes moyennes* de Massimo Gaggi et Edoardo Narduzzi (Liana Levi), etc. Le terme n'est pas nouveau, c'est le moins qu'on puisse écrire. On le voit fleurir dès les années 1960-1970, à partir de l'idée qu'une partie des classes populaires se seraient « embourgeoisées ». La notion va surtout servir d'arme de guerre idéologique très disputée tant par la droite que par la social-démocratie (et sur le tard par les écologistes, genre Alain Lipietz et son essai *La société en sablier*). Terra nova par exemple, un *think tank* [Laboratoire d'idées] socialisant, y voit le terrain de prédilection d'une gauche qui saura défendre ce groupe contre le

déclin alors que les sarkozystes prétendent valoriser ce même groupe en lui épargnant une fiscalité étouffante. Au point que *Le Figaro* (29/2/12), résumant la campagne présidentielle, titre « La bataille des classes moyennes est engagée ».

UN BRICOLAGE CONCEPTUEL

On remarquera qu'il n'existe pas de définition de la classe (ou des classes) moyenne(s) ; comme dans une auberge espagnole, chacun apporte la sienne. Est considérée comme classe moyenne tout ce qui se situerait au dessus des classes pauvres et en dessous des classes aisées, bonjour la précision ! Pour les uns, cette classe est constituée par les petits patrons et tous les « intermédiaires » selon les critères de l'Insee (artisans, profs, cadres B, commerciaux) ; pour d'autres, il y a les moyens supérieurs (ingénieurs, profs de fac) et les moyens inférieurs (infirmiers, instits, etc). D'autres encore évaluent la classe moyenne en fonction du revenu ; on navigue entre une évaluation étroite, de 1 200 à 1 840 euros mensuels (*dixit* l'Observatoire des inégalités) ou une four-

chette plus « large », de 1 200 à 3 000 euros.

Ou alors on parle en termes de masse : ici on peut lire par exemple (Maurin et Goux) que cette classe moyenne représenterait 30% de la population contre 20% de classe supérieure et 50% d'ouvriers/ employés ; là on prétend qu'elle représente « l'essentiel du corps électoral français » (*Le Figaro*). Bref, c'est un peu du n'importe quoi.

Un autre élément de « caractérisation » est parfois avancé, celui de capital culturel, d'ascension sociale par le travail, d'accès à la consommation ; on est très proche d'une notion cousine qui est celle de l'*American way of life* [mode de vie américain], formidable mythe depuis la seconde guerre.

Ces attributs assez confus surfent sur - et favorisent - l'idée, assez répandue, d'appartenance à la classe moyenne, d'envisager d'appartenance à cette classe. Selon une enquête Insee sur « Sentiment d'appartenir à une classe sociale et situation par rapport à l'emploi »⁽¹⁾, 40% des sondés s'identifiaient à la classe moyenne,

innommée

23% à la classe ouvrière, 4 à la bourgeoisie, 8 à la classe défavorisée, 8 à la classe privilégiée, 9 à un groupe professionnel, 2 à un groupe social et 6 à autre chose.

En vérité, si l'expression de classe moyenne est un bricolage conceptuel permettant bien des manipulations idéologiques, elle traduit surtout un manque, celui d'une véritable analyse des classes sociales telles qu'elles opèrent aujourd'hui. Un sociologue comme Jean Lojkine, par exemple, pointe cet enjeu depuis plusieurs années ; en 2005, il signait *L'adieu à la classe moyenne* (La Dispute) ; de lui encore, on lira *Nouveaux rapports de classe et crise du politique dans le capitalisme informationnel*⁽²⁾ ; et plus récemment, dans *l'Humanité* du 18 janvier 2012, l'article intitulé « La classe moyenne, cette anticlasse censée les absorber toutes ». Le réseau Wikipédia (qu'on a connu plus pointu) résume à coup de serpes la thèse de Lojkine : « les personnes considérées comme faisant partie des classes moyennes appartiendraient en fait au prolétariat ». C'est un peu plus subtil que cela. Lojkine appelle les communistes « à renouveler leur analyse de classe. Ce qui supposerait en premier lieu de dépasser les références tantôt à une "classe ouvrière" qui n'existe plus comme sujet historique, tantôt à une "classe moyenne" qui n'est qu'un mot creux, désignant simplement ce que l'on ne parvient toujours pas à nommer : les fractions, multiples, des intellectuels salariés qui s'intègrent au salariat capitaliste, mais sans fusionner pour autant avec les catégories populaires (ouvriers et employés).»

Ce travail est d'autant plus nécessaire, et urgent, qu'on sent confusément que l'« opération classe moyenne » est en voie d'épuisement. Aux États-Unis par exemple : la notion très consensuelle

d'*American way of life*, déjà citée, a longtemps et parfaitement fonctionné. Ce pays se vivait un peu comme l'univers abouti de la classe moyenne. Or, sous l'effet conjugué de l'explosion des inégalités et de mouvements sociaux de « conscientisation » comme « *Occupy Wall Street* », les lignes bougent. La division en classes antagonistes tend de plus en plus à s'imposer, et la difficulté à se voir comme le juste milieu est réelle. Aujourd'hui, une majorité de l'opinion américaine estime que leur société est avant tout travaillée par les conflits (qualifiés de forts ou très forts) entre riches et pauvres. C'est (décembre 2011) l'opinion de 66% des Américains, et même de 55% des républicains. Cette lecture, façon « lutte des classes », constitue, pour Martine Jacot du *Monde* (29/1/2012), un « curieux retournement » ; il faut remonter, estime-t-elle, aux années 1920-1930 pour retrouver une telle attitude. Il est vrai que les chiffres sont impressionnants : depuis les années 1970, le revenu de l'Américain « moyen » n'a pas bougé, si l'on tient compte de l'inflation, alors que celui du 1% d'Américains les plus riches a plus que doublé et celui des super-riches (0,01% de la population) a été multiplié par sept.

L'habituelle rhétorique sur la « classe moyenne » a donc perdu de sa force. « Les Américains, note le même article, étaient fiers de leur méritocratie : quiconque un tant soit peu malin pouvait aspirer à devenir riche à la sueur de son front. Or [...] l'ascenseur social est bloqué pour la classe moyenne et les pauvres, chez lesquels les valeurs refuges qu'étaient la famille, le travail, la communauté et la foi se sont effondrées. » ■

1 - http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/IP979.pdf

2 - <http://next.u-paris10.fr/actuelmarx/m4lojk.htm>

CLASSES POPULAIRES ET CLASSES « INSTRUITES »

« [...] Le travail de traitement de l'information, le "travail sur autrui" caractéristique des services publics (éducation, santé, information, justice, police) n'est plus aujourd'hui réservé aux cadres et aux travailleurs intellectuels : l'intellectualisation du travail productif marque la rupture entre la révolution industrielle et une révolution informationnelle qui transforme la nature même du travail ouvrier. L'aspiration à envoyer ses enfants faire des études les plus longues possibles est maintenant largement partagée par les couches populaires, par les ouvriers comme par les cadres, mais en même temps les inégalités sociales d'accès à la culture générale et à la formation supérieure sont telles qu'elles nourrissent des attitudes conflictuelles de rejet réciproque entre classes populaires et classes "instruites", cultivées. Les institutions chargées d'intégrer et de former les nouvelles générations ne sont plus adaptées à l'énorme clivage entre une scolarisation "de masse" et une formation scolaire élitiste, ségrégative. Du côté de la représentation politique, ni les partis politiques de gauche, ni les syndicats n'ont encore trouvé les instruments, les pratiques qui permettraient d'allier culture populaire et culture générale élitiste, en mettant fin aux ghettos qui enferment inclus et exclus. »

Jean Lojkine,
Humanité du 18 janvier 2012

Europe : une image dégradée

La moitié des Français pense que l'adhésion à l'Union européenne est une bonne chose, l'autre moitié en doute. C'est du 50/50. C'est encore ce que montrait un sondage Ipsos-Logica Business Consulting réalisé lors d'un colloque sur les enjeux de la présidentielle par le journal *Le Monde* en partenariat avec France Inter en décembre dernier.

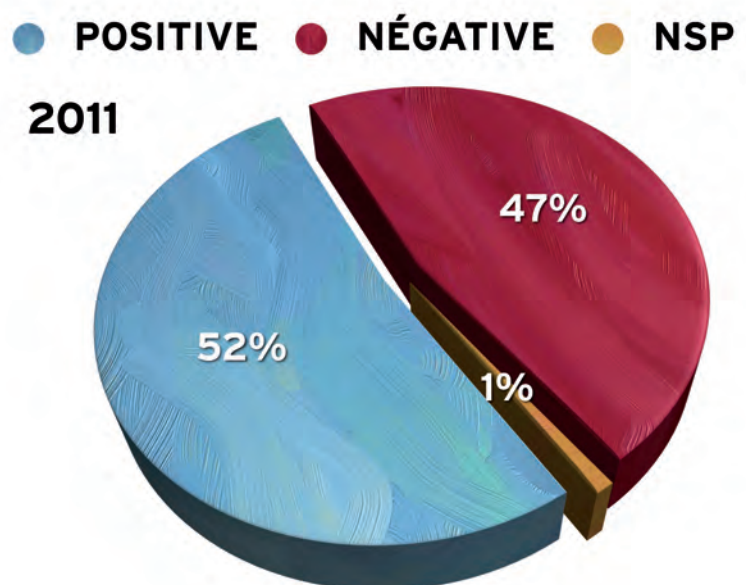
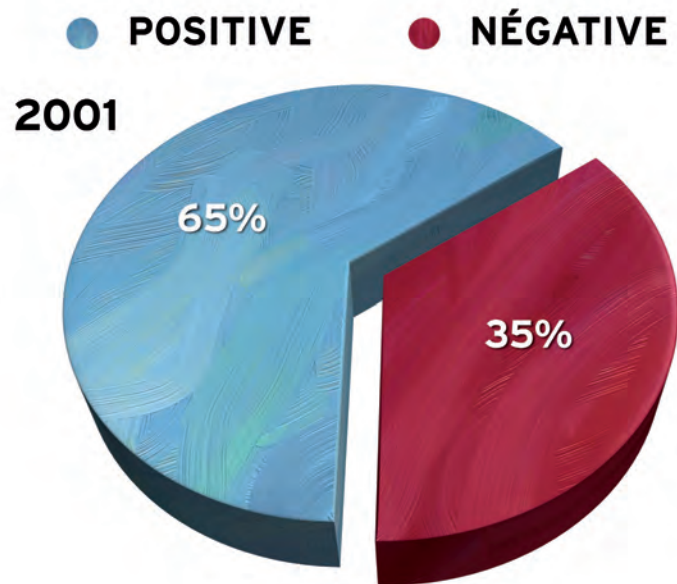
En dix ans, le regard est de plus en plus critique, le clivage sociologique est net : les cadres et diplômés se montrant attachés à l'Union, les ouvriers et sans diplômes sceptiques ou hostiles.

Il demeure cependant un « attachement » majoritaire à l'Europe, à laquelle on associe des notions de paix (50%) ou de libre circulation (46%); on lui reproche notamment son manque d'harmonisation fiscale et sociale.

Pour Brice Teinturier, directeur général délégué d'Ipsos, « on assiste moins à un rejet de l'Europe qu'à une critique de son incapacité à traiter la crise. » Certes mais remarquons que les sondés doutent, de plus, des capacités de l'Europe à trouver des solutions : ils sont aujourd'hui plus nombreux à souhaiter des pouvoirs nationaux élargis (48%) qu'un renforcement des moyens européens (41%).

Enfin, une autre enquête (CNN International avec ComRes, décembre 2011) indique que les Allemands sont aussi nombreux que les Français à estimer que leur pays serait plus solide s'il était resté en dehors de la zone euro : 42% !

LA NOTION EUROPÉENNE SUSCITE-T-ELLE CHEZ VOUS UNE RÉACTION POSITIVE OU NÉGATIVE ?



REVUE RECOMMANDÉE PAR LA RÉDACTION DE MEDIAPART !



[HTTP://PROJET.PCF.FR/](http://projet.pcf.fr/)

La Revue du projet est désormais en version papier, en abonnement. Ce choix est une audace mais la période ne requiert-elle pas toute l'audace conquérante des communistes ? **L'avenir de La Revue du projet est donc plus que jamais entre vos mains !**

SPORT, CULTURE, LOGEMENT... SERONT LES THÈMES DE FUTURS DOSSIERS

ABONNEZ-VOUS À LA REVUE DU PROJET



BULLETIN D'ABONNEMENT TARIFS : Durée 1 an/10 numéros : 50 €

Je règle par chèque bancaire ou postal (France uniquement) à l'ordre de «La Revue du Projet»

SERVICE ABONNEMENT - i-Abo/La Revue du projet
 11, rue Gustave-Madiot - 91070 BONDOUFLE
 Tél. : 01 60 86 03 31 - Fax : 01 55 04 94 01
 Mail : larevueduprojet@i-abo.fr

(À photocopier et à renvoyer à l'adresse ci-dessus) :

Prénom Nom

Adresse

Code Postal Ville

Mail Mobile(*)

(*) information utilisées uniquement dans le cadre de l'abonnement



Date : ___ / ___ / ___

Signature



La mise en commun des connaissances, c'est ce à quoi s'engagent les différents secteurs du parti en publiant régulièrement des bulletins accessibles à tous. Une modeste contribution à la lutte contre la privatisation de l'information au coeur du projet ACTA présenté ici.

RÉVOLUTION NUMÉRIQUE

ACTA, L'ARME ATOMIQUE DE LA RENTE INFORMATIONNELLE MONDIALE

ACTA instaure des sanctions pénales étendues et dangereuses sans aucun contrôle démocratique, instituant une police et une justice privée du Copyright sur les réseaux, à laquelle les libertés numériques et la diversité de la création ne survivraient pas.

ACTA est un projet d'accord international préparé dans le plus grand secret au nom de la lutte contre la contrefaçon. Prétendant de la défense contre les produits et marchandises contrefaits, ACTA est en fait une arme au service de la spoliation des biens communs immatériels. Contournant le débat démocratique pour imposer une logique répressive dictée par les industries du divertissement, les big pharma et les grands semenciers, ACTA vise à systématiser, imposer et sanctuariser les économies de rente sur l'information. S'il était voté, notamment au parlement européen en juin, il établirait un nouveau cadre juridique mondial créant son propre organisme de gouvernance, indépendant des institutions internationales déjà existantes (OMC, OMPI...). Glissant des biens matériels aux richesses informationnelles comme si ceux-ci étaient comparables, ACTA instaure des sanctions pénales étendues et dangereuses sans aucun contrôle démocratique, utilisant les fournisseurs d'accès à l'internet pour faire la basse besogne, instituant une police et une justice privée du Copyright sur les réseaux, à laquelle les libertés numériques et la diversité de la création ne survivraient pas.

PRIVATISATION DE L'INFORMATION

Au-delà des loisirs numériques, ACTA s'attaque aux médicaments génériques, aux contenus collaboratifs, aux semences paysannes, aux actifs publics immatériels... ACTA est ainsi le fer de lance de l'extension sans limite de la privatisation de l'information et de la connaissance mondiale, puis de sa surexploitation marchande. Il est l'arme stratégique d'un système politique et idéologique,

le capitalisme dans sa version contemporaine de capitalisme informationnel. Cette volonté, cohérente et obstinée, d'étendre à l'immatériel le talon de fer de l'exploitation ne date pas d'hier. ACTA s'inscrit en effet dans une logique stratégique de long terme négociée à la fin du cycle d'Uruguay du GATT en 1994 (accords de l'OMC sur la propriété intellectuelle), dont il durcit les termes tout en en opacifiant les conditions. Armé de brevets, s'appropriant tout, privatisant des biens communs par essence collectifs (les semences paysannes, le génome humain, la « marque » Louvre, la couleur bleue de Pepsi Cola, les algorithmes de base de la pensée informatique...) ce modèle dit de « propriété intellectuelle » raréfie, dégrade et sur-marchandise les œuvres de l'esprit, et par extension toute la richesse informationnelle et la connaissance cumulée (la biosphère, la génétique, les mathématiques, les ressources éducatives...). ACTA est la pointe avancée d'un *hold-up* planétaire sur l'immatériel, censé permettre à quelques intérêts privés de s'approprier ce qui était public, puis de revendre sans fin et très cher ce qui ne leur coûte plus rien aux populations qui en ont été spoliées. ACTA instaure des sanctions pénales étendues et dangereuses sans aucun contrôle démocratique, utilisant les fournisseurs d'accès à l'internet pour faire la basse besogne, instituant une police et une justice privée du *copyright* sur les réseaux, à laquelle les libertés numériques et la diversité de la création ne survivraient pas.

UNE QUESTION DE CIVILISATION

Cette logique de péage prive la collectivité humaine du progrès propre à l'informationnel – le coût marginal de reproduction nul. Corollaire de cette obsession de verrouillage et de contrôle, l'hyper-surveillance numérique totalitaire se met en place. Navigation surveillée, puces espionnes, réseaux écoutés, logiciels sous contrôle sont déjà là. Il ne reste qu'à les rendre incontournables et à créer des officines privées ayant droit de police et de justice : Hadopi en France, SOPA et PIPA aux États-Unis, en sont les prémices. Bien sûr, tout cela est fait au nom entre autre de la protection des auteurs et ayant-droit, faux-nez de tous les durcissements contre la liberté de partage et le

droit à l'anonymat sur internet. Toutes les lois de sanctuarisation des profits des majors sont passées au nom des artistes. Sept ans après la LCEN, cinq ans après DADVSI, deux ans après Hadopi, quel est le vrai bilan ? Ces lois n'apportent pas un centime de plus aux auteurs, aux artistes, aux ayant droits. Et elles ne font pas davantage baisser le téléchargement non autorisé, ceux qui en sont à l'origine disposant de tous les moyens techniques de les contourner. En revanche, ce qui est mis sous coupe réglée, ce sont nos libertés collectives d'une part, le libre accès aux richesses informationnelles d'autre part. Or ce dernier point pose une question de civilisation : c'est de notre patrimoine cognitif, historique, imaginaire,

génétique, c'est notre mémoire collective, nos cultures partagées, rien moins que les strates cumulées du processus d'humanisation qui sont en cours de privatisation. Le vrai danger d'ACTA, c'est de prolétarianiser l'être humain de sa propre substance. L'information, la culture, l'accès à Internet ont d'autant plus de prix que le reste devient inabordable. Ils sont à la fois une richesse encore accessible permettant, par exemple, à certaines industries logicielles d'exister, et une ouverture revendiquée sur le bruissement du monde. Plus fondamentalement, l'exacerbation de l'opposition entre la rapacité financière étendue aux richesses du savoir et de l'information d'une part, et le besoin

d'universalisation et de partage de la connaissance qu'appelle notre époque complexe et mondialisée d'autre part, est de nature anthropologique. La connaissance appartient-elle à l'humanité ou à des intérêts particuliers ? À cette question il n'y a pas de réponse universelle, mais des choix de civilisation. C'est précisément au nom des principes civilisateurs qui ont permis l'humanisation par la mise en commun des connaissances, des idées et des arts, que la vampirisation de notre patrimoine immatériel doit être combattue. ■

JÉRÔME RELINGER
 Responsable du secteur Revolution
 numérique et société
 de la connaissance du PCF.

PUBLICATIONS DES SECTEURS DE TRAVAIL DU PCF

Santé, école, écologie... régulièrement les secteurs de travail du PCF publient leurs travaux. En pointant les enjeux, les avancées, les reculs, les luttes à mener ou en cours, ces publications appellent toutes à une implication citoyenne. N'hésitez pas à les télécharger sur le site du PCF.



SANTÉ



INTERNATIONAL



ÉCOLE



AGRICULTURE, PÊCHE, FORÊT



ÉCOLOGIE



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE



FÉMINISME



SPORT

CES PUBLICATIONS SONT À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE DU PCF : www.pcf.fr

Par **ALAIN VERMEERSCH**

L'austérité qui vient

La cure d'austérité en France et en Europe a les faveurs des commentateurs. Même l'élection d'un président de gauche n'effraie pas les spéculateurs !

« C'EST À L'ÉTAT, AUX ORGANISMES SOCIAUX ET AUX COLLECTIVITÉS LOCALES DE FAIRE L'ESSENTIEL DE L'EFFORT »

Denis Kessler dans le *Journal du dimanche* (08/04) a donné le ton, « La France devrait adopter une seconde règle d'or ». Il critique « La campagne surfe sur les imprécations sur le registre "Indignez-vous!", les divagations pseudo-révolutionnaires, les accusations psalmodiées, les admonestations répétées, et le manichéisme exalté. On veut "condamner ceux qui s'enrichissent en dormant", thème favori des prédicateurs du Moyen Âge. » Et agite le spectre de la dette « La dette publique représente près d'un an de notre revenu national ! Mais la dette, c'est le symptôme. La vraie maladie, c'est notre incapacité à réformer nos organisations collectives, toutes déficitaires en dépit de prélèvements obligatoires record. Si le nouveau gouvernement se lance dans une politique de dépenses, les *spreads* de la France vont augmenter, sa note va être dégradée et le coût de la dette va exploser, ce qui rendra encore plus douloureuse, sinon impossible, la réduction du déficit. Nous entrerions alors dans la spirale infernale dans laquelle sont entrées la Grèce, l'Espagne, l'Italie... » Il prône une dose de cheval pour la rigueur « Nous allons connaître cinq à sept années de "désendettement". Ce processus sera douloureux, mais il permettra un retour à la croissance durable. Pour résorber le déficit, il faut privilégier la baisse des dépenses publiques plutôt que de recourir massivement à l'impôt. » Et demande une réforme de l'État « C'est à l'État, aux organismes sociaux et aux collectivités locales de faire l'essentiel de l'effort. Ce sont eux qui sont responsables de la dette. Cela suppose de repenser entièrement l'État, ses missions, ses fonctions, son organisation, ce que nous

avons oublié de faire depuis l'après-guerre. Il faudrait que ce soit la même administration qui prélève les impôts et les cotisations et qui distribue les prestations sociales, et qu'elle fasse preuve de la même rigueur lorsqu'il s'agit d'accorder un transfert social que lorsqu'il s'agit de vérifier un impôt. » Anne Cheyvialle (*Le Figaro* 06/04) insiste « La rigueur n'est pas qu'une simple obligation à l'égard de Bruxelles. C'est une exigence absolue vis-à-vis des marchés. Car si demain l'hexagone n'honore pas ses promesses en matière de réduction de déficits, il n'échappera pas lui non plus à une crise semblable à celle qu'ont connue les pays du sud de l'Europe. »

« LA CAMPAGNE FAIT L'ÉCONOMIE DE LA CRISE »

« Peut-on parler, pour autant, d'une "sortie" de crise ? » se demande Vittorio de Filippis (*Libération* 30/03) « Le terme est audacieux. Car il ne s'agit, pour l'instant, que d'une accalmie, tant les mesures adoptées, si elles ont certes permis d'apaiser les marchés, paraissent provisoires. Sur 178 milliards d'émissions prévues en 2012, le Trésor français, par exemple, en a déjà levé une cinquantaine. Mais cet empressement suscite des inquiétudes. À l'égard de l'Espagne, notamment. Les marchés réalisent que la dette publique y augmente rapidement (69% du PIB), malgré l'austérité. Et si Madrid se finance à 5,20% sur 10 ans, soit bien moins que les 7,5% de novembre, le contraste avec la plupart des autres pays de la zone commence à devenir saisissant. À tel point que nombre d'économistes prédisent une nouvelle crise de la dette. » « Quel que soit le prochain président, il devra affronter un coup de semonce des marchés financiers sur notre dette publique ! » L'avertissement vient du banquier Jean Peyrelevade relève

Dominique Nora (*Nouvel Observateur* 12/04) « La France sera attaquée dès le 7 mai ! » avertit Marc Fiorentino, de *MonFinancier.com*. « Les marchés sont légitimistes, nuance cet autre observateur. Ils savent faire la différence entre promesses de campagne... et décisions effectives. Et attendront la composition du gouvernement et les premières mesures, pour juger de la détermination du prochain président à redresser les finances publiques. Une chose est sûre : les investisseurs scruteront à la loupe les premiers pas de François Hollande, s'il est élu. » Et de souligner « Pourquoi les marchés feraient-ils des cadeaux à celui qui s'est déclaré l'ennemi de la "finance sans visage", veut instaurer une nouvelle tranche d'impôt sur le revenu à 75%, et promet de "renégocier" le traité européen de stabilité budgétaire ? Draghi a expliqué qu'il était "prématuré" d'envisager que la BCE arrête de soutenir les banques de la zone euro. "Il appartient aux décideurs nationaux d'imposer des réformes intérieures, qui renforcent la compétitivité de leurs économies", a-t-il averti. Quoi qu'il en soit, les Français, eux, savent que les lendemains seront durs. » Les élections présidentielles françaises auraient-elles plombé le moral des investisseurs européens ? interroge *La Tribune* (24/04) « Plus que la perspective de voir la gauche revenir aux affaires en France, les investisseurs ont, semble-t-il, sanctionné le score réalisé par le FN. La chancelière allemande Angela Merkel a ainsi jugé que "ce score était préoccupant", si l'on en croit un porte-parole du gouvernement à Berlin. Et la profonde inquiétude des milieux financiers que susciterait la victoire du candidat socialiste lors du deuxième tour des élections présidentielles françaises ? Nombre de spécialistes ne veulent pas y croire. "La gauche risque sans doute

de se faire bizuter, dans un premier temps, par la finance sans visage. Mais lorsque l'on y regarde de plus près, vu toutes les réformes fiscales et prudentielles intervenues ces derniers mois, les investisseurs n'ont plus rien à perdre et un gouvernement de gauche ne pourra pas "faire pire", commente le directeur général d'une banque privée. »

HOLLANDE NE FAIT PAS PEUR

Bruno Amable dans un point de vue (*Libération* 24/04) remarque, « Les marchés ont largement anticipé la victoire de François Hollande de François not *dangerous* Hollande le 6 mai et passé Nicolas Sarkozy par pertes et profits comme en témoignent les articles très négatifs, tant sur lui-même que sur son bilan, qui n'ont cessé de paraître dans la presse spécialisée anglo-saxonne. Mais la question réciproque, savoir si la gauche a peur des marchés, est au moins aussi importante. Après tout, il y a quelques mois, Karine Berger, économiste proche du candidat socialiste, définissait ainsi la ligne de conduite du futur gouvernement : consolider (par l'austérité budgétaire) le "triple A" de la France ou permettre de le retrouver si jamais il était perdu. Oui mais il faudrait encore que l'austérité budgétaire soit "raisonnable", ce dont un grand nombre d'économistes a toujours douté, pensant qu'en déprimant l'activité par l'austérité, on allait aggraver les problèmes au lieu de les résoudre. » Il poursuit « François Hollande a, au cours de sa campagne, progressivement mis en avant sa volonté de renégocier le traité européen de discipline budgétaire et de le compléter par un "pacte de responsabilité, de gouvernance et de croissance". Que pourrait bien être ce "pacte" et comment "les marchés" l'accueilleraient-ils ? On peut se faire une idée de la réponse en lisant un document très instructif. Il s'agit d'une note rédigée par Nicolas Doisy, *chief economist* de Cheuvreux, la société de courtage européenne du Crédit agricole. Il y est clairement indiqué que pour "les marchés", qui anticipent la victoire de François Hollande, l'essentiel de la politique économique de la nouvelle présidence sera, outre la réduction des dépenses publiques, la question de la mise en œuvre du "big bang structurel" sur le marché du tra-

vail et notamment la fin du "fameux CDI". Les marchés et les partenaires européens forceraient le nouveau président français à mettre en œuvre les réformes néolibérales auxquelles toute l'Europe est supposée devoir se soumettre. L'austérité est un moyen pour augmenter la pression sur les dirigeants européens et, comme le disait récemment Guy Verhofstadt, chef du groupe libéral au Parlement européen, les amener à faire les "réformes nécessaires", c'est-à-dire, flexibiliser le marché du travail et diminuer la protection sociale. »

EUROPE : « AUSTÉRITÉ ET CROISSANCE, LE COÛT DE LA DOULEUR »

L'éditorial du *Monde* (22/04) ne s'y trompe pas « Dans le débat "croissance ou austérité" qui tourmente économistes et gouvernants depuis qu'ils luttent contre la crise de la dette, la pensée dominante, de ce côté-ci de l'Atlantique, était, jusqu'à tout récemment, du côté de l'austérité. L'annonce, par le très respecté Mario Monti, d'un retard de l'Italie sur son retour à l'équilibre budgétaire, après que le chef du gouvernement espagnol, Mariano Rajoy, eut supplié en vain l'Union européenne de lui laisser un peu de souplesse budgétaire pour faire face à la récession, a replongé les esprits dans la crise. Non seulement le pire n'est pas derrière nous, mais nous ne sommes plus absolument certains d'avoir emprunté le bon chemin. Les partisans de mesures de relance de la croissance pour accompagner l'austérité ont donc repris de la voix. Les dirigeants des deux grandes institutions financières internationales, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, se sont joints à leurs arguments cette semaine. Le raisonnement est simple : plus les économies se contractent, moins les États collectent de taxes et moins ils ont de revenus. Les marchés eux-mêmes commencent à s'inquiéter des effets économiques et sociaux d'une overdose de rigueur. Le moment est donc venu d'assouplir, pour certains pays et sous certaines conditions, la politique budgétaire afin de ne pas étouffer la croissance. » *La Tribune* (10/04) nous apprend « Pour se remettre sur les rails définis par l'Union européenne, Madrid a présenté un budget

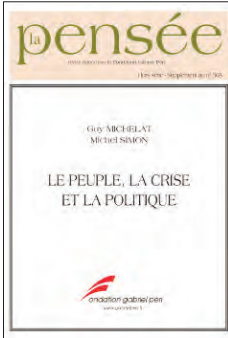
qui prévoit quelque 27 milliards d'euros d'économie. Mais le gouvernement espagnol entend également redéfinir les dépenses des régions, notamment en matière de santé et d'éducation, afin de réduire le déficit public ; et a évoqué une participation aux frais de santé en fonction des revenus. Et chacune des institutions internationales y va de ses conseils. Le rapport publié hier sur la consolidation budgétaire par l'OCDE part d'un constat sans concessions : "Il faudra un resserrement budgétaire important et durable dans presque tous les pays pour ramener la dette à des niveaux prudents." L'Organisation juge que « pour restaurer une marge de sécurité susceptible de protéger contre les futurs chocs négatifs, il est opportun de ramener la dette publique à environ 50 % du PIB ». L'exercice prendra fatalement beaucoup de temps et est compliqué par la fébrilité des marchés financiers. Les pays qui sont en ligne de mire des investisseurs « pourraient devoir opérer un assainissement plus important et plus rapide que ce qui serait optimal si le principal enjeu était la vigueur de la reprise. Conséquence : il ne faut pas tarder à engager la discipline budgétaire sous peine de devoir sacrifier la croissance sur l'autel d'une austérité trop brutale dictée par la pression de la spéculation ». (*Les Echos* 13/04).

STIGLITZ ET KRUGMAN S'EN PRENNENT À L'ALLEMAGNE

Les partisans de la rigueur allemande n'ont pas eu la tâche facile lors du séminaire, organisé du 12 au 14 avril à Berlin, de *l'Institute for new economic thinking*, un organisme financé par George Soros. Il y a d'abord eu Angel Gurría, secrétaire général de l'OCDE « Nous ne ramènerons pas la confiance et la croissance seulement en imposant l'austérité ». Joseph Stiglitz a été encore plus clair. « L'instabilité globale est autant, voire davantage, le résultat du comportement des pays qui ont un excédent commercial que des pays qui ont un déficit commercial. » Paul Krugman estimait dans le *New York Times* du 15 avril que « les leaders européens sont en train de provoquer le suicide économique de l'ensemble du Continent » (*Le Monde* 21/04).

Chaque mois, des chercheurs, des étudiants vous présentent des ouvrages, des films, des DVD...

Le Peuple, la crise et la politique,



numéro hors-série de *La Pensée*, 2012.

**GUY MICHELAT,
MICHEL SIMON**

PAR PATRICK COULON.

Guy Michelat et Michel Simon sont patients. Depuis 1960 leurs travaux portent sur les systèmes d'attitudes, de représentation et de valeurs qui, associés aux

comportements politiques permettent d'en interpréter le sens et d'en comprendre les transformations.

La présente recherche des deux sociologues s'inscrit dans la continuité de cette démarche. Elle part de l'interrogation suivante : cinq ans après les scrutins de 2007, trois ans après le début de crise et à la veille d'échéances électorales décisives, quels changements dans les préoccupations et les inquiétudes des Français, leurs visions du monde social, leurs orientations éthiques et culturelles, leurs rapports au politique ? Impossible – ici – de rendre compte de la richesse de ces 123 pages. Nous nous bornerons donc à indiquer quelques évolutions marquantes.

Les deux chercheurs montrent que si les années 1980 avaient été celles du libéralisme économique triomphant, y compris dans l'opinion, aujourd'hui le renversement est spectaculaire. En témoigne la poussée des attitudes antilibérales, à connotations souvent anticapitalistes. Si le sentiment d'appartenance à une classe est majoritaire et en hausse cela s'accompagne du déclin de l'identification à la « classe ouvrière » au profit d'une identification à la « classe moyenne ».

La perception de vivre plus mal qu'avant connaît après l'irruption de la crise une progression absolument spectaculaire, et majoritaire dans toutes les catégories sociales. Les inquiétudes et souvent les angoisses qui l'accompagnent connaissent une hausse similaire. Or dans ce contexte – et c'est nouveau – les actions collectives se multiplient et sont soutenues par une très large majorité de la population. Après s'être effondrée dans les années 1980, l'idée que les syndicats de salariés n'ont pas assez d'influence sur la politique du gouvernement retrouve son niveau élevé de 1966. Celle que le patronat et les milieux d'affaires en ont trop progressé dans les mêmes proportions.

L'autoritarisme et le rigorisme répressif (souhait d'un retour à la peine de mort, condamnation de l'homosexualité) ont considérablement reculé. Il en va de même pour l'hostilité aux immigrés (même si une légère régression se fait jour dernièrement).

Pour deux Français sur trois, le positionnement gauche/droite continue de faire sens. Mais ce qui est nouveau c'est le niveau atteint par la crise du rapport

des Français au système politique. Il ne s'agit pas de « dépolitisation » mais une très forte majorité considère que les responsables politiques se préoccupent peu de ce que veulent les « gens comme nous ». Bref la société française est travaillée en profondeur et ce n'est pas le renoncement à sa transformation qui domine mais, au contraire, des attentes renouvelées, exigeantes et concrètes afin d'y parvenir.



L'émancipation des travailleurs

Une histoire de la Première Internationale

La Fabrique, 2011.

MATHIEU LÉONARD

PAR FLORIAN GULLI.

Ce livre est plus qu'une synthèse historique. La redécouverte de l'Association internationale des travailleurs (AIT), passablement ignorée en France ces dernières décennies, intéresse aussi le présent et ses combats.

Mathieu Léonard ne propose pas de redécouvrir une origine pure de toute compromission, à laquelle les socialismes en tout genre du XX^e siècle n'auraient pas su rester fidèles. Il ne cherche pas non plus à identifier, au sein de l'association, un courant authentique, plus vrai que les autres, que les socialistes ultérieurs auraient eu tort de ne pas prolonger. L'intention du livre est tout autre : montrer, au delà des espoirs qu'elle a pu susciter, les limites de l'AIT ; montrer, derrière les oppositions, les points d'accord qui, à la longue, se révélèrent pourtant être autant d'impasses. Si cette histoire est passionnante, c'est d'abord pour les problèmes qu'elle nous lègue. N'en relevons que deux. Tout d'abord, la question de la collectivisation des terres agricoles. Beaucoup de tendances, souvent présentées comme opposées, se rejoignaient sur la collectivisation, balayant d'un revers de main la possible opposition paysanne à ce genre de réforme. Ce problème, traité de façon très cavalière du fait de l'absence de tout représentant du monde agricole au sein de l'association, reviendra se poser de façon tragique au cours du siècle suivant. Impasse d'une conception trop ouvriériste de la transformation sociale ? Impasse d'une conception excessivement unificatrice de la société future alignant les réformes agricoles sur les réformes industrielles ?

Autre difficulté, non résolue, la question des relations entre appartenance sociale et appartenance nationale. Il n'y a pas eu besoin d'attendre 1914 et les gouvernements d'union sacrée pour mesurer la profondeur du sentiment d'appartenance nationale. Au lendemain de la guerre de 1870, les sentiments patriotiques des

ouvriers français étaient exacerbés, et même parmi les internationalistes. Ces revirements ne suscitèrent pas de reprise théorique ; ils avaient pourtant de quoi étonner. L'antagonisme de classe, si puissant hier, passait au second plan, l'ennemi mortel devenant l'Allemand. Une historiographie partisane a longtemps gommé le caractère « national » de la Commune de Paris, empêchant de saisir les ressorts de cette insurrection. Impasse d'un universalisme abstrait s'imaginant que les attaches se rayent d'un trait de plume ? Ou lucidité à l'égard du potentiel destructeur de l'appartenance nationale ? Autant de questions qui continuent de hanter les luttes actuelles.



L'école commune
Propositions pour une
refondation du système
éducatif,

La Dispute, 2012.

**GROUPE DE RECHERCHE
POUR LA DÉMOCRATISATION
SCOLAIRE (GRDS)**

PAR LOÏC LE GAC

Avec *L'école commune*, les chercheurs du GRDS qui avaient lancé fin 2010 un appel aux forces de gauche « pour qu'elles soient à la hauteur de la situation », versent au débat citoyen des propositions qui s'attaquent réellement aux causes des dysfonctionnements de l'école et constituent des pistes pour une refondation démocratique de notre système éducatif en panne. Ils appellent à l'alliance du progressisme politique et du progressisme pédagogique. Leur projet d'ensemble est ambitieux et utile.

Alors que les débats se concentrent beaucoup sur la question des moyens et que la dureté des attaques du pouvoir pousse à un combat défensif, ce livre a le mérite d'offrir des arguments pour passer à l'offensive et aborder ce qui est au cœur de la mission de l'école : les apprentissages scolaires. Suffit-il en effet de rétablir les postes supprimés ? Il faut bien sûr dégager les moyens nécessaires au fonctionnement de l'école, mais conscients que la crise de l'école est antérieure aux ravages de la politique néolibérale à l'œuvre, il faut aller au-delà.

Convaincus que tous les enfants peuvent entrer avec succès dans la culture écrite, les auteurs proposent de construire une école commune, caractérisée par un tronc commun de 3 à 18 ans, la suppression de la concurrence entre élèves et un réexamen des procédures d'apprentissage, des contenus d'enseignement, des objectifs, de la culture commune à transmettre. Les auteurs attachent une importance déterminante à l'école élémentaire, où se joue largement le destin scolaire ainsi qu'à la capacité des enseignants à reprendre la main sur leur métier, ce qui suppose une transformation radicale de leur formation.

Les inégalités scolaires se construisent aussi dans la

classe. Les auteurs préconisent de livrer à la réflexion critique les dispositifs pédagogiques hérités de la « modernisation pédagogique » des années 1970-1980. Ils interrogent les systèmes d'apprentissage à travers les exemples de la lecture et des mathématiques, sans nier l'absence de consensus sur ces sujets et tordent le cou à dix idées reçues sur l'école.

Déplorant le dialogue de sourds, stérile, entre « républicains » et « pédagogues », ils invitent au débat et ouvrent un forum de discussion sur leur site www.democratisation-scolaire.fr.



**Élections,
piège à cons**
Que reste-t-il de la
démocratie ?

Flammarion, 2012.

JEAN SALEM

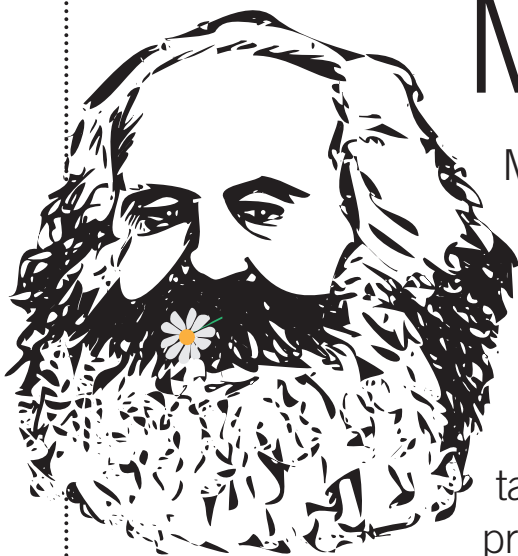
PAR ADRIEN TIBERTI

Avec cet ouvrage, Jean Salem veut nous faire réfléchir sur la démocratie aujourd'hui. C'est, en effet, une question prégnante à l'heure où le capitalisme est en crise systémique et où beaucoup des présupposés qui fondent notre société vacillent. Nous-mêmes communistes assumons depuis longtemps la contradiction entre rejet de la V^e République comme de l'Union européenne telle qu'elle est et participation aux institutions : une contradiction difficile à faire vivre quand le combat électoral devient prioritaire pour notre organisation. Aussi sommes-nous preneurs de réflexions de fond sur la question démocratique. D'autant que Jean Salem n'est pas n'importe qui. Professeur de philosophie à la Sorbonne, animateur du séminaire Marx avec Isabelle Garo, il mène le combat pour rassembler tous les chercheurs s'appuyant sur Marx et sortir l'auteur du *Manifeste* du ghetto intellectuel où les libéraux l'ont mis.

Malheureusement, plus qu'un véritable travail de réflexion, ce livre propose une diatribe facile où les évidences s'enfilent comme des verres de pastis. Les responsables des différents malheurs publics énoncés sont la plupart du temps désignés par le pronom indéfini « on », qui n'incite pas à la réflexion, tandis que les notions de bourgeoisie ou de classe capitaliste, pourtant utiles à un philosophe marxiste, sont bien peu présentes. Et pourquoi Jean Salem juge-t-il utile d'écrire que « pour l'heure, il n'y a plus guère de Parti communiste » (p. 24) ? Une nouvelle manifestation du syndrome François Hollande ? Nier l'existence du PCF n'a chez lui comme chez les autres qu'un seul objet : refuser de se confronter à ce qu'il dit, même modestement.

Nous avons besoin du travail de Jean Salem et de tous les philosophes qui veulent continuer à réfléchir avec Marx pour nous « armer en pensée ». Mais nous ne le ferons pas avec ce livre. Une occasion manquée ?

PAR BAPTISTE EYCHART*



Marx écologiste

Marx était, bien avant l'heure, « écologiste », même si le terme et le concept étaient alors en cours d'élaboration. À travers trois essais aussi clairs qu'érudits, John Bellamy Foster* démontre que cet écologisme ne se résume pas de quelques remarques isolées sur l'agriculture en régime capitaliste, mais se révèle inscrite au cœur même de la problématique marxienne.

*BAPTISTE EYCHART est responsable des pages Savoirs aux *Lettres françaises*.

32

L'urgence de la situation mondiale nous rappelle quotidiennement qu'en ce nouveau millénaire la dégradation des conditions de vie sociale va de pair avec celle du milieu et de l'environnement. Plus : que ces dégradations sont non seulement contemporaines l'une de l'autre mais aussi qu'elles se conditionnent mutuellement, formant une spirale négative. Alors que ce constat devrait inciter à se « remettre à l'école de Marx » - le plus grand théoricien et critique du capitalisme - il donne fréquemment lieu à un discours qui vise à le disqualifier en tant que critique du désastre social et environnemental, puisque le critique de l'exploitation du travail aurait été aveugle à l'exploitation de la nature. Ce discours fait parfois référence au bilan environnemental assez désastreux du socialisme de type soviétique, mais plus généralement - et plus sérieusement - il prétend discerner chez Marx un certain nombre de principes théoriques qui expliqueraient sa cécité devant la question du sort de la nature dans les sociétés modernes. *Grosso modo*, suivant ce discours la perspective marxienne serait « anthropocentrée » car elle relèverait d'un prométhéisme en accord avec l'esprit positiviste et scientifique de l'époque. Le développe-

ment des sciences, auquel correspondrait le « développement des forces productives » dans la terminologie marxienne, serait intrinsèquement positif, le contrôle accru de l'homme sur la nature étant source de progrès, notamment sous la forme de l'avènement d'une société communiste. Le schéma évolutionniste marxien prendrait une forme linéaire impliquant une succession de sociétés, de l'Antiquité à la féodalité, du capitalisme au communisme, scandant la lente mais sûre amélioration des conditions de vie humaine, jusqu'à la pleine libération correspondant à l'abolition de toute société de classe au profit du « règne de la liberté ». Dans ce prétendu schéma marxien il n'y aurait pas de place pour les régressions ni les destructions sans doute irréversibles qui menacent l'environnement aujourd'hui. Répondre aux urgences de l'heure impliquerait un changement de paradigme, en passant d'un point de vue « anthropocentré » à un point de vue « écocentré », ce qui impliquerait d'abandonner toute référence à Marx.

Le titre du petit livre de John Bellamy Foster ne fait aucune concession à ces lieux communs et l'auteur assène donc sa thèse, sans émettre la moindre réserve : Marx était, bien avant l'heure, « écologiste », même si le terme et le concept étaient alors en cours d'élaboration. À travers trois essais aussi clairs qu'érudits, l'auteur démontre que cet écologisme ne se résume pas de quelques remarques isolées sur l'agriculture en régime capitaliste, mais se révèle inscrite au cœur même de la problématique marxienne.

Même si Bellamy Foster se concentre sur les textes de la maturité, à savoir principalement les trois livres du *Capital*, la correspondance de Marx, mais aussi certains textes d'Engels qu'il réhabilite comme *La dialectique de la nature*, il décèle la présence d'une conscience écologiste déjà chez le jeune Marx. Après avoir rappelé que la thèse de doctorat de Marx fut consacrée à cet éminent matérialiste de l'Antiquité qu'était Épicure, il constate qu'un des principes essentiels de l'épicurisme, à savoir qu'il « n'existe pas d'échelle des êtres naturels, [qu'il] n'y a aucune rupture brusque et irréductible entre les êtres humains et les autres animaux », fut admis très tôt par Marx et fut conservé au cœur de sa réflexion ultérieure. Quelques années plus tard, dans les *Manuscrits de 44*, Marx écrivait en effet : « L'homme est une partie de la nature », fondant ainsi son matérialisme sur une forme de naturalisme. Il restait à féconder ces principes philosophiques avec les apports des sciences de la nature dont l'époque vit un développement rapide. C'est ce que fit le Marx de la maturité qui ne fut pas donc qu'un lecteur attentif des économistes classiques mais aussi des publications scientifiques les plus avancées de son temps.

LA NOTION DE « RUPTURE MÉTABOLIQUE »

Dans les années ultérieures, pour saisir l'appartenance de l'humanité à un ensemble naturel plus général, Marx reprit à son compte le concept de « métabolisme », qui émergeait alors dans les sciences naturelles. Envisagées comme inscrites dans le cadre d'un métabolisme

unique, les interactions entre l'homme et nature ne prenaient pas, selon Marx, la forme de rapports d'extériorité mais d'intériorité. Cela impliquait qu'elles devaient rester équilibrées, un déséquilibre dans les échanges homme/nature entraînant des risques d'effondrement du métabolisme général. Marx désigne par « rupture métabolique », l'apparition et l'aggravation de ce type de déséquilibre, un concept qu'il élaborait à partir de ses propres observations mais aussi et surtout par la lecture du célèbre chimiste allemand Justus von Liebig, qui dénonçait les ravages de l'agriculture capitaliste sur les sols et l'environnement. Bien qu'éclipsée par d'autres concepts marxistes tels que celui de « fétichisme des marchandises » ou de « plus-value », selon Bellamy Foster, la notion de « rupture métabolique », devrait trouver pleinement sa place dans la réflexion anticapitaliste actuelle.

“ **La nature constitue une richesse que seul le plus grand arbitraire peut transformer en une « valeur », objectivable à travers un prix dont on pourrait ainsi s'acquitter. Aucune émission de « bons d'émission » et aucun paiement d'une « écotaxe » ne règlera la question du réchauffement climatique ou celle du recul de la forêt amazonienne.** ”

L'Angleterre de l'époque fournissait un parfait exemple des causes et des conséquences d'une rupture métabolique au sein d'un écosystème. Marx constatait l'appauvrissement des sols agricoles par une agriculture capitaliste guidée par la recherche des rendements les plus élevés, cet appauvrissement n'étant compensé que par un suraccumulation d'engrais tels que le guano - massivement importé du Pérou - ou les ossements. Il remarquait que ce que l'homme extrayait de son environnement pour sa subsistance était traditionnellement rétrocedé sous la forme de déjections, engrais etc., selon une « logique de restitution ». Avec le développement du capitalisme et d'une urbanisation anarchique, cette « logique de restitution » était brisée, les déchets prenant la forme de pollution s'accumulant dans les zones urbaines et dans les cours d'eau. Pour nourrir une population

urbaine toujours croissante et « parasitaire » par rapport à l'environnement agricole, alors que la soif du profit constituait le stimulus décisif des pratiques économiques, la surabondance d'engrais naturels importés de plus en plus loin fut la solution des fermiers capitalistes et des propriétaires terriens. Marx constatait donc déjà les dangers et les dégâts de la « seconde révolution agricole » ; il aurait probablement tout autant critiqué l'extension ultérieure des pesticides et des engrais chimiques.

Si la notion de « rupture métabolique » a été élaborée à partir du cas de l'agriculture anglaise - une des agricultures les plus franchement capitalistes et développées de l'époque -, on peut largement l'appliquer à d'autres écosystèmes (marins, aquifères etc.). Elle permet une critique du capitalisme qui combine à la fois la critique de l'exploitation du travailleur et celle des techniques employées lors des différents procès de production dans lesquels s'inscrivent cette exploitation : « la production capitaliste ne développe la technique et la combinaison du procès de travail social qu'en ruinant dans le même temps les sources vives de toute richesse : la terre et le travailleur » (*Le Capital*, livre 1).

UNE DIALECTIQUE DESTRUCTRICE

Cette remarque illustre le pessimisme de Marx sur la dialectique immanente au capitalisme, une dialectique destructrice qui entraîne la ruine d'une partie des éléments qui fondent la dynamique même du système : la terre et les travailleurs. Il apparaît de la sorte que le mode de production capitaliste, dans sa tendance à l'expansion et l'approfondissement, ne peut se reproduire qu'en ruinant l'environnement et la force de travail humaine. C'est une des conditions *sine qua non* de l'accumulation illimitée du capital et du maintien des taux de profit - ce que le langage économique actuelle appelle pudiquement l'externalisation des coûts. En se dispensant de prendre en charge leur régénération organique, le capital en vient à mettre en péril autant l'écosystème et le genre humain que son propre système.

Malgré la volonté de lui faire prendre en charge le coût de la régénération de l'environnement - que ce soit sous la forme d'écotaxes ou de bons d'émissions -, le capitalisme ne peut maintenir l'équilibre métabolique nécessaire. Foster fait remarquer que la nature constitue une richesse que seul le plus grand arbitraire peut

transformer en une « valeur », objectivable à travers un prix dont on pourrait ainsi s'acquitter. Aucune émission de « bons d'émission » et aucun paiement d'une « écotaxe » ne règlera la question du réchauffement climatique ou celle du recul de la forêt amazonienne. Seule une gestion exempte de logique marchande peut permettre une prise en charge satisfaisante de ce qui est proprement « incommensurable ».

Cependant, Marx n'imaginait pas, contrairement à ce qui est trop rabâché, qu'une société communiste atteindrait automatiquement l'équilibre métabolique. Selon lui, si la planification est bien un des moyens permettant aux communautés humaines de garantir un échange rationnel avec la nature, ce moyen nécessaire n'est en rien suffisant et il faudra lui adjoindre une pleine conscience, une visée politique allant dans ce sens. La perspective écologiste chez Marx traverse donc toute sa réflexion, de la critique du capital jusqu'aux lignes prospectives de la société communiste à venir. Foster démontre par ailleurs, que cette position n'a pas disparu aussitôt au sein du marxisme et qu'on en retrouve de nombreux échos chez Kautsky, Rosa Luxemburg ou Lénine. De manière particulièrement intéressante, il s'attarde sur les écrits théoriques de Boukharine qui allaient dans ce sens, alors que ces textes ont mauvaise réputation dans le marxisme occidental. On remarquera que ni Gramsci, ni Korsch, ni le premier Lukács - tous critiques envers l'interprétation du marxisme de Boukharine - ne se sont attardés sur la question de nature. Mais le désintérêt se fit aussi à l'est de l'Europe car à partir des années 1930, les vues de Boukharine n'influencèrent plus l'URSS stalinienne, Boukharine mais aussi d'autres chercheurs soviétiques étant exécutés lors des purges stalinienne. Dans l'URSS de l'époque, lancée dans l'industrialisation forcée et rapide, le point de vue « écologiste » fut abandonné pour des raisons trop évidentes, ce que les écrits de vulgarisation de Staline entérinèrent.

Malgré son petit format, *Marx écologiste* constitue donc une contribution importante à la connaissance de Marx et du marxisme. Il vise par ailleurs à réinscrire la critique du technologisme à outrance à l'intérieur de celle de l'accumulation illimitée du capital, ce qui est plus nécessaire que jamais. ■

*John Bellamy Foster, *Marx écologiste*, Éditions Amsterdam, 2011.

Par **PAULA COSSART***

L'invention des meetings-

Le retour des meetings massifs sur le devant de la scène est un des événements saillants de la campagne pour l'élection présidentielle. Ce type de rassemblements n'est pas une nouveauté...

***PAULA COSSART** est sociologue, Maître de conférence à l'Université Lille 3 (CeRIES). Elle est l'auteur de *Le meeting politique. De la délibération à la manifestation*, Presses Universitaires de Rennes, 2010.

Le retour des meetings massifs sur le devant de la scène est un des événements saillants de la campagne pour l'élection présidentielle. Si des réunions publiques de taille plus modeste ont continué de se tenir, elles ont été largement écartées de la vigilance médiatique par ce qui a été régulièrement qualifié à la télévision, dans la presse ou sur le web, de « démonstrations de force ». En cela, la présidentielle de 2012 se distingue de la précédente, qui s'est déroulée davantage sous le registre de la proximité - n'empêchant bien sûr pas la tenue de grands meetings autour d'une partie des candidats : il s'agit d'un passage quasi-obligé de toute campagne. Mais montrer sa force par ce type de rassemblement n'est pas une nouveauté - la transformation des réunions politiques en imposants meetings date du tournant des XIX^e et XX^e siècles.

La loi sur la liberté de réunion, encore en vigueur aujourd'hui, est adoptée le 30 juin 1881. Elle marque la rupture avec le Second Empire, après des années d'oppression de l'opposition, en s'ouvrant par la déclaration : « les réunions publiques sont libres ». Il ne s'agit pas pour autant pour les Républicains arrivés au pouvoir d'accorder au peuple une liberté non encadrée. Certes, la justification essentielle avancée à l'origine de la législation est que, pour être solide, un gouvernement démocra-

tique doit se fonder sur une opinion éclairée. Il faut aussi que celle-ci puisse s'exprimer régulièrement. Mais des règles demeurent pour éviter que les rassemblements ne se transforment en action des foules, dans la rue en particulier (« les réunions ne peuvent être tenues sur la voie publique », précise l'article 6) ou de groupes de pression susceptibles de peser sur les choix publics (l'article 7, interdisant les « clubs », considérés comme forme hybride entre réunion et association, en témoigne).

LA RÉUNION-DÉBAT

Si le droit de réunion est conçu comme la technologie la plus à même de renforcer la démocratie en y faisant participer les masses, c'est parce que la croyance dans les vertus du débat des citoyens assemblés est alors prégnante parmi les républicains de gouvernement. Il convient alors de promouvoir les réunions de citoyens venus échanger des idées : elles permettraient d'aboutir à une opinion raisonnable, allant dans le sens du bien commun. Cette opinion publique qu'on désire voir émerger des réunions, est en effet une opinion pacifiée, orientée unanimement vers ce qui serait l'intérêt général. Au fondement de cela, on trouve exprimée la conviction qu'il existerait une raison qui finirait nécessairement par avoir le dessus au cours d'un débat.

Mais ce faisant, c'est une définition particulière de la démocratie qu'on veut mettre en place : elle s'oppose en quelque sorte à la division des opinions. Dans le dernier tiers du XIX^e siècle, la valorisation du débat aide alors à disqualifier certaines opinions politiques jugées extrêmes : notamment celles des « révolutionnaires », terme par lequel sont régulièrement désignés divers courants d'extrême-gauche. Ceci donc, au nom de l'existence d'un consensus de raison, prétendument dépolitisé, qu'on ne pourrait atteindre qu'en montrant le carac-

tère insensé de ces théories. La délibération en réunion sert aussi les républicains en ce qu'elle protège la représentation : il ne s'agit en effet jamais de prôner une intervention directe du peuple dans la prise de décision, mais simplement d'encourager la formation d'une opinion publique pacifiée. Et c'est aussi afin de protéger la représentation qu'une attention est portée à ce que la réunion soit dissociée de l'association. Les républicains vont alors particulièrement se méfier des réunions qui regroupent des personnes autour de la défense d'une idée commune et qui sont perçues comme risquant de pouvoir faire pression sur les pouvoirs publics. Il est alors significatif que la forme la plus légitime et la plus répandue de réunion au début de la III^e République soit la réunion contradictoire : une réunion où des individus d'opinions différentes viennent confronter leurs discours.

“ *La loi sur la liberté de réunion, encore en vigueur aujourd'hui, est adoptée le 30 juin 1881.* ”

Le débat public en réunion est aussi valorisé au nom de l'idée qu'en prenant part à des discussions où les arguments fondés en raison doivent être la seule arme pour convaincre, l'individu apprendrait à se comporter en citoyen : c'est-à-dire, d'une part, à se détacher de ses appartenances sociales, et d'autre part, à incorporer les règles d'une civilité républicaine, nécessaire au bon déroulement des réunions. Mais l'apprentissage n'est pas immédiat. Le bruit, les désordres, mais aussi l'exposé d'opinions jugées extrêmes par les républicains, marquent bien sûr de nombreux rassemblements. Dans les commentaires républicains sur les réunions

démonstrations de force

qui se tinrent sous l'Empire et dans les premières années de la République, il est alors souvent fait référence à l'immaturation du peuple : elle permet de justifier l'écart entre la pratique des réunions et l'insistance sur des effets vertueux qu'il en est attendu. Les comportements et opinions jugés indignes de citoyens sont présentés comme étant essentiellement le signe du manque de maturité d'un peu-

“ *La délibération en réunion sert aussi les républicains en ce qu'elle protège la représentation : il ne s'agit en effet jamais de prôner une intervention directe du peuple dans la prise de décision, mais simplement d'encourager la formation d'une opinion publique pacifiée.* ”

ple qui n'a pas encore pu acquérir l'habitude de la liberté. Il faudrait donc laisser aux Français le temps d'apprendre à se comporter en citoyens, en encadrant leur participation. Pour favoriser ce progrès des mœurs, il est alors souvent appelé par les dirigeants républicains à l'organisation de réunions pouvant servir de modèles d'ordre, de bonne tenue, pouvant faire pénétrer de bonnes habitudes dans le peuple. Paradoxalement, on remarque que ces réunions désignées

comme des modèles, dans la presse notamment, sont souvent des conférences où la parole est réservée à un ou deux orateurs. Lorsqu'il s'agit de trouver les moyens concrets de former les mœurs du peuple, apparaît donc un relatif éloignement par rapport à l'idéal de la réunion politique comme assemblée contradictoire. C'est en particulier sur l'idée d'un contrôle de ses émotions, que reposent les « mœurs républicaines » dont on attend que le citoyen fasse ainsi l'apprentissage. Le débat qu'on veut voir se dérouler dans les réunions repose sur un échange d'arguments ne faisant pas appel aux émotions : il s'agit surtout de convaincre ou de se faire convaincre par l'usage de la raison.

LA RÉUNION-MANIFESTATION

Ce qu'on peut alors qualifier de modèle délibératif de la réunion politique républicaine rencontre vite des obstacles : dès la dernière décennie du XIX^e siècle, l'usage de la réunion comme lieu de débat a été progressivement délaissé pour en faire un moyen d'action au profit d'un groupe politique, une façon de manifester collectivement une opinion dans l'espace public. On peut repérer deux principaux écarts par rapport au projet décrit de pacification de l'opinion et de civilisation des mœurs par la participation aux réunions. Tous deux voient le jour dès la fin des années 1880. D'une part, les pratiques de recours au bruit

ou à la violence visant à empêcher l'expression d'opinions adverses et donc à rendre impossible toute discussion. D'autre part, l'organisation et la participation à ce que l'on peut qualifier de réunions-manifestations : des réunions qui ont pour but premier d'affirmer par le rassemblement la force d'une opinion formée antérieurement. Force mise en jeu, qui est démontrée à la fois par le nombre de personnes assemblées et par la présence des signes de l'adhésion de ces dernières. Si dès la fin du XIX^e siècle, notamment au moment du boulangisme et de l'affaire Dreyfus, on observe un développement de ces réunions, le phénomène est amplifié par la loi de 1901 et la naissance des partis.

Une crise de la réunion marque alors les années 1930 : crise, au sens d'une période de mutation de la forme prise par ce mode de participation, mais aussi au sens de son relatif déclin, conséquence indirecte de cette mutation. En devenant un élément du répertoire moderne de l'action collective, la réunion va entrer en concurrence avec d'autres éléments, plus efficaces, de ce répertoire : la manifestation de rue en particulier. Ce n'était pas le cas lorsqu'elle était utilisée comme un lieu de débat, lorsqu'il était fréquent que divers orateurs viennent se confronter devant un public divisé dans les réunions contradictoires. ■



Les territoires sont des produits sociaux et le processus de production se poursuit. Du global au local les rapports de l'Homme à son milieu sont déterminants pour l'organisation de l'espace, murs, frontières, coopération, habiter, rapports de domination, urbanité... La compréhension des dynamiques socio-spatiales participe de la constitution d'un savoir populaire émancipateur.

PAR **MAX ROUSSEAU**

La ville néolibérale, mode d'emploi

Comprendre les principales mutations de la ville contemporaine nécessite de s'intéresser aux évolutions récentes du capitalisme occidental.

MAX ROUSSEAU, docteur en sciences politiques à l'université Jean-Monnet de Saint-Étienne.

nomique. En revanche, elles soutenaient indirectement le secteur privé en prenant en charge les secteurs indispensables à l'accumulation mais insuffisamment rentables (transports, logement public, etc.). En fournissant une partie du « salaire social » de la main-d'œuvre et en facilitant de ce fait la rencontre harmonieuse entre la production et la consommation de masse, les politiques urbaines contribuaient donc à soutenir le système fordiste.

LE TOURNANT DES ANNÉES 1970

Les choses changent rapidement au cours des années 1970. La mondialisation et la délocalisation de larges pans de la production industrielle donnent naissance à un nouveau paysage de la régulation du capitalisme, au sein duquel les villes jouent un rôle plus important. En effet, le couplage entre production et consommation de masse au sein d'un cadre national laisse place à de nouvelles échelles de rencontre entre une production de plus en plus flexible et une consommation de plus en plus différenciée, parmi lesquelles le local et le global jouent un rôle accru. Certains auteurs évoquent ainsi un processus de « glocalization » amoindissant le rôle des États centraux dans la régulation. Par ailleurs, ce dernier évolue : la transition post-fordiste se caractérise également par la substitution de politiques d'offre soutenant la compétitivité des firmes aux politiques keynésiennes soutenant la demande. Enfin, du point de l'aménagement du territoire, les politiques relevant du « keynésianisme spatial », qui visaient à répar-

tir activités économiques et emplois sur l'ensemble du territoire national, laissent progressivement place à des initiatives visant à renforcer la compétitivité des principales métropoles. Très généralement, on peut observer le processus conséquent de néolibéralisation des villes occidentales sur trois plans : au plan des politiques urbaines, au plan des gouvernements urbains, et au plan des sociétés urbaines.

Premièrement, avec le basculement vers le post-fordisme, les politiques urbaines conservent une importance cruciale, mais elles changent de nature. La crise urbaine donne en particulier naissance à ce que le géographe David Harvey qualifie de « ville entrepreneuriale ». Celle-ci vise une croissance soutenue dans un contexte de compétition interurbaine croissante pour l'attraction de capitaux devenus mobiles sous l'effet de la dévaluation des capitaux fixes du fordisme. Les politiques d'attractivité qui se généralisent depuis le début des années 1980 prennent dès lors des formes variées : politiques fiscales avantageuses à l'égard des firmes dont l'implantation est désirée, création d'un environnement attractif pour les cadres et la « nouvelle classe moyenne » issue du tournant post-fordiste (par le biais des politiques culturelles, d'embellissement des espaces publics...), marketing urbain, etc. L'intense compétition interurbaine concerne les multiples programmes permettant de capter des fonds publics, de la capitale européenne de la culture jusqu'à l'hébergement de compétitions sportives. Elle concerne égale-

ment la création de niches dans la nouvelle division spatiale du travail, lesquelles entraînent souvent de nouvelles formes d'intervention économique tournées vers les nouvelles technologies (création de pépinières d'entreprises, soutien aux entreprises innovantes, etc.). Elle concerne enfin la recherche de rentes au sein de la division spatiale de la consommation, ce qui correspond au débat français actuel sur les avantages supposés de l'« économie résidentielle » (c'est-à-dire la recherche d'une spécialisation territoriale dans le tourisme, les loisirs, l'hébergement des retraités, etc.).

“ *Les municipalités, suivant ici l'évolution générale des firmes, rompent avec la verticalité pour se recentrer sur de simples fonctions de pilotage, recourant de plus en plus à des « sous-traitants », en l'occurrence, des entreprises privées, pour assurer les tâches d'exécution.* ”

Deuxièmement, en ce qui concerne le pouvoir urbain, la ville entrepreneuriale voit son organisation politique évoluer considérablement avec la transition post-fordiste, marquée par l'importance grandissante du rôle des acteurs privés dans le pouvoir urbain au nom de la mise en adéquation du territoire avec les exigences du nouveau régime d'accumulation. Ce basculement du gouvernement urbain, c'est-à-dire d'institutions et de processus de décisions démocratiquement élus et responsables, à la gouvernance urbaine, c'est-à-dire à des formes de partenariats plus ou moins flexibles entre des acteurs variés, affecte évidemment la production des nouvelles politiques urbaines. Par ailleurs, si l'organisation antérieure des municipalités, bureaucratique et hiérarchisée, évoquait la firme fordiste, on peut tout autant dresser un parallèle entre les nouvelles firmes et les municipalités post-fordistes. Les « usagers » des services municipaux deviennent ainsi des « clients », et sont traités comme tels ; les relations entre le secteur public et le secteur privé s'approfondissent et les municipalités, suivant ici l'évolution générale des firmes, rompent avec la verticalité pour se recentrer sur de simples fonctions de pilotage, recourant de plus en plus à des « sous-traitants », en l'occurrence, des entre-



Aménagement de terrains en vue de la construction de gratte-ciels de standing dans l'ancien quartier ouvrier de Hell's Kitchen (Manhattan, New-York)

prises privées, pour assurer les tâches d'exécution. Cette montée en puissance générale des intérêts privés affecte clairement la teneur de la démocratie urbaine.

POLARISATION SOCIALE

Troisièmement, les sociétés urbaines connaissent un processus de fragmentation continu depuis la crise du fordisme. La ségrégation traduit spatialement la polarisation sociale liée à l'avènement du marché du travail post-fordiste. Celui-ci se caractérise par une dualisation de la main-d'œuvre : le cœur des employés « intégrés », qualifiés, flexibles et non syndiqués, obtient d'importants avantages salariaux et/ou financiers et constitue la majeure partie de la demande pour les produits hautement différenciés, tandis que les emplois faiblement qualifiés, interchangeable, se voient faiblement payés et massivement précarisés. Le « nouvel ordre urbain » se caractérise dès lors par la juxtaposition au sein des villes de quartiers de plus en plus homogènes et étanches, parmi lesquels : les quartiers-forteresse réservés à l'élite ; les quartiers de prédilection de la « nouvelle classe moyenne », c'est-à-dire les quartiers populaires centraux et périphériques en voie de gentrification ; les quartiers périurbains des couches moyennes inférieures et des ouvriers ; les quartiers résidentiels ; et enfin, les quartiers en voie de ghettoïsation, peuplés par les nouveaux « surnuméraires ». Cet approfondissement de la polarisation urbaine

résulte tout à la fois des mutations des économies locales, de la réorientation des politiques urbaines, et enfin de l'afflux massif de capitaux vers le secteur immobilier. Les bulles immobilières successives connues par la plupart des pays occidentaux durant les trois dernières décennies témoignent de ce processus : de simple « condition » pour l'accumulation sous le fordisme, la ville apparaît de plus en plus comme un « élément » crucial dans l'accumulation capitaliste.

“ *La néolibéralisation de la ville n'apparaît pas comme un processus inéluctable.* ”

Pourtant, la néolibéralisation de la ville n'apparaît pas comme un processus inéluctable. En effet, si la ville constitue aujourd'hui clairement une échelle cruciale pour le capitalisme, cela signifie également qu'elle apparaît également comme le site majeur où de nouvelles formes de régulation pourront voir le jour. Ceci implique néanmoins l'émergence de mouvements sociaux structurés spécifiquement à l'échelle urbaine. De ce point de vue, le développement du mouvement de contestation du 15 mai, qui questionnait explicitement le modèle de développement poursuivi dans les villes espagnoles, apparaît comme porteur d'espoir. ■

Par **JEAN-PIERRE Kahane***

La place de la science dans la société ^{2/3*}

L'accès à la science pour tous était une conception révolutionnaire, elle ébranlait les fondements religieux de la cité, elle a valu à Socrate sa condamnation à mort.

***JEAN-PIERRE KAHANE** est mathématicien, professeur émérite à l'université Paris-Sud-Orsay.

P

EUT-ON PARLER DE LA SCIENCE ? DOIT-ON PARLER DES SCIENCES, AU PLURIEL ?

On doit, bien sûr, parler des sciences différentes, et de leur spécificité. On insiste à juste titre sur les SHS, sciences de l'homme et de la société. Les disciplines scolaires donnent une image de la diversité des sciences, d'autant plus qu'en France elles sont bien séparées. Quand on pense aux développements les plus marquants du siècle dernier, c'est à des sciences nouvelles qu'on songe : la physique quantique, l'astrophysique, l'informatique, la biologie moléculaire. Peut-on dans ces conditions parler de « la science » ? Oui à mon avis. Toutes les sciences ont un commun, un certain exercice de la raison, c'est-à-dire de la mémoire, de l'imagination, de l'esprit critique, de l'aptitude à la mise en forme, que l'on peut appeler la méthode scientifique sans chercher par là à trop la formaliser. Elles ont en commun, sous des formes diverses, le besoin de communiquer. Ensemble, elles constituent un système coordonné de connaissances, et c'est ce système, en évolution constante, qu'on peut appeler la science.

Il y a des analogies profondes entre la science et la politique. Il y a bien *des* politiques, à différents niveaux, pour différents objets, correspondant à différents intérêts. Mais *la* politique est une notion générale qui a sa valeur, et qu'il nous

incombe de valoriser. Ce que Victor Hugo a écrit sur la science me paraît parfaitement pertinent, plus même que ce qu'il a écrit sur l'art. La science est imparfaite, toujours en mouvement, elle recherche mais n'atteint jamais la vérité, elle se construit en se détruisant sans cesse, mais, dit Victor Hugo, « vénérons cette servante magnifique ». La politique que nous voudrions mener, elle aussi, doit être une recherche permanente, un système coordonné mais sans cesse en mouvement, au service des peuples présents et à venir. Dans toute vision large de la politique il me semble que la science a sa place.

Y A-T-IL DIVORCE ENTRE LA SCIENCE ET LA SOCIÉTÉ ?

La question mérite examen, et d'abord d'être elle-même questionnée. On ne pose pas la question du divorce entre la finance et la société. Pourquoi ? C'est que quels que soient les griefs de chacun à l'égard de la finance, la société est actuellement structurée par elle. Elle inspire la politique, elle est omniprésente dans les médias, elle s'impose comme constitutive de la société où nous vivons. La science n'a pas ces privilèges. Et quelle que soit la sympathie que l'on porte à la science, et quel que soit le rôle qu'elle joue dans la conscience commune et dans la vie sociale, elle n'est pas partie constitutive de notre société. Elle n'inspire pas la politique actuelle, elle est absente des médias, la question du divorce avec la société est donc pertinente, relativement à la situation que nous vivons. Après Hiroshima, et devant la menace d'une guerre atomique, la science n'était pas mise en cause, et seuls quelques esprits inquiets, les marxistes Bernal en Angleterre et Langevin en France, mettaient en garde

contre le retard de la conscience commune à prendre en compte les ressources et les dangers du développement de la physique. Dans l'ensemble, la période que nous appelons en France les Trente glorieuses a été une époque de grande confiance dans la science. Mais le retard n'a pas diminué, il s'est augmenté au contraire des avancées scientifiques et de leurs usages au bénéfice du capitalisme. Faute de mettre en cause le capitalisme, certains mettent en cause la science. La correction peut venir en partie des scientifiques, de la manière dont les sciences sont enseignées, de la manière de les présenter, mais l'essentiel de la correction viendra de la politique si nous parvenons à en changer le cours. En attendant, l'idée de l'appropriation collective des connaissances scientifiques peut utilement faire son chemin.

LES TRAVAILLEURS SCIENTIFIQUES DOIVENT RENDRE COMPTE DE LEUR ACTIVITÉ. À QUI ET COMMENT ?

Au cours du XX^e siècle les métiers de la recherche se sont développés et le concept de travailleur scientifique a été élaboré, d'abord en Angleterre sous l'influence des marxistes anglais, puis en France. À la Libération s'est créée, sous la présidence de Frédéric Joliot-Curie, la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS), qui regroupait tous les syndicats concernés. Les derniers présidents en ont été des Français, Jean-Marie Legay et André Jaeglé. Le déclin de la FMTS a suivi celui des idéaux démocratiques dans les milieux de la recherche comme ailleurs. Les effectifs de la recherche scientifique, incluant non seulement les chercheurs à temps plein du secteur public et du secteur privé, les enseignants-chercheurs et

les ingénieurs-chercheurs, mais leurs col-
laborateurs techniques et administratifs,
sont maintenant considérables. On les éva-
lue en France à 300 000 personnes. Ils
ont une responsabilité collective dans les
progrès de la science et de la technologie,
dans l'usage des moyens qu'on leur donne,
et dans l'usage social qui est fait de ces
progrès. Assumer cette responsabilité était
dans l'optique de la FMTS.

Actuellement apparaît de nouveau l'idée
que les travailleurs scientifiques doivent
rendre compte de leur activité à l'ensem-
ble des citoyens, et que c'est une compo-
sante indispensable de la démocratie. C'est
la signification de l'apparition du thème
« science et société » dans les associa-
tions professionnelles.

Les éléments existent pour cela, parce que
l'activité de recherche donne lieu à des
comptes-rendus détaillés à tous les
niveaux, de l'individu ou de l'équipe de
recherche à l'organisme en passant par le
laboratoire. Dans le secteur privé ces rap-
ports sont généralement gardés secrets,
mais dans le secteur public ils sont acces-
sibles ou devraient l'être. Dans les attri-
butions du Comité national de la recherche
scientifique, constitué de représentants
des chercheurs du CNRS et des universi-
tés, figure un rapport de conjoncture et
un rapport de prospective, chargés de gu-
ider la politique du gouvernement en
matière de politique scientifique. Lors du
colloque national sur la recherche et la
technologie de 1982 l'idée avait été émise
d'élargir ce comité national pour en faire
une instance représentative de l'ensem-
ble de la recherche. L'évolution a été en
sens opposée, malgré les efforts faits au
début des années 1990 pour renouveler
la rédaction du rapport de conjoncture.
C'est l'Académie des sciences qui a pris la
relève, avec les rapports sur la science et
la technologie, qui constituent dans leur
ensemble une source d'information sur
l'état de la science dans beaucoup de
domaines. Malgré la qualité de ces rap-
ports, ils n'ont rien à voir avec la démoc-
ratie, ni dans leur conception ni malheu-
reusement dans leur usage.

Au niveau des individus et des équipes la
volonté existe toujours de rendre compte
de l'activité de recherche : ce n'est pas
seulement une question d'éthique profes-
sionnelle, mais une nécessité du métier,
pour se faire connaître et reconnaître. Mais

la situation actuelle se dégrade profondé-
ment, avec une bureaucratie envahissante
et un traitement de plus en plus méca-
nique des informations. Elle s'aggrave avec
les nouvelles dispositions pour établir le
« suffixe-ex » pour excellence, dont je
pense on parlera par ailleurs. Dans l'op-
tique de la compétition à outrance, l'es-
prit de la recherche est compromis.

QUI LES ÉVALUE ET COMMENT ?

Cela dépend. Dans la recherche industrielle
ou militaire règne le secret sur les
recherches, les chercheurs ne publient
pas, ils sont évalués par leur hiérarchie
sur la base des résultats obtenus, qu'on
voit parfois apparaître de façon partielle
par les brevets. L'usage et la pratique des
brevets mériterait une étude historique et
actuelle. Ils font partie de la jungle capi-
taliste, et l'évaluation de l'ensemble de la
recherche menée dans un pays par le nom-
bre ou même l'impact des brevets est faus-
sée par les intérêts en jeu.

“ *Les travailleurs
scientifiques ont une
responsabilité collective dans
les progrès de la science et
de la technologie, dans l'usage
des moyens qu'on leur donne, et
dans l'usage social qui est
fait de ces progrès.* ”

Dans la recherche publique l'évaluation
est fondée sur les communications et les
publications. Elle a tendance à se fonder
sur les publications, et à utiliser les
moyens de la bibliométrie, qui épargnent
aux évaluateurs le souci de lire eux-
mêmes les articles, en se contentant de
consulter des critères mécaniques fon-
dés sur les citations, supposées exprimer
l'impact scientifique de ces articles ou
de leurs auteurs. La bibliométrie est aussi
une jungle, mais elle se fonde sur des
données objectives et vérifiables.
L'obligation morale pour les chercheurs
de publier leurs travaux est exprimée par
la formule anglo-saxonne : *publish or
perish!* [publie ou péris !]

Chaque rapport sur la bibliométrie, et
l'Académie des sciences vient d'en pro-
duire un, assez volumineux et sainement
critique, insiste sur le fait que l'évaluation
doit incomber aux pairs, c'est-à-dire aux

scientifiques du même domaine et au
moins du même niveau. C'est en effet la
pratique courante, aussi bien pour les indi-
vidus que pour les équipes ou laboratoires.
L'évaluation est souvent internationale.
Elle repose en partie sur des témoignages
sollicités des experts les plus qualifiés dans
le domaine en question. En dernière ins-
tance, pour les recrutements ou les pro-
motions des chercheurs, ou pour les prix
et distinctions, le jugement revient à des
scientifiques.

Je crois utile d'insister sur deux points.
D'abord, s'agissant de la recherche
publique, l'activité de recherche est l'une
des plus contrôlées et évaluées de toutes
les activités humaines. La tendance
actuelle à tout chiffrer fausse les pratiques
et les jugements, et contraint les cher-
cheurs à une gymnastique improductive
pour produire des rapports qu'on puisse
passer en machine. Mais la pratique des
rapports de recherche est saine et n'est
pas contestée.

Le second point concerne l'évaluation en
amont des publications et des rapports.
La communication scientifique ne se
borne pas aux publications. Il y a les
conversations et les échanges dans les
laboratoires, dans les séminaires et les
colloques, dans la vie courante y compris
les « thés » où règne une communica-
tion informelle très efficace. C'est dans
le laboratoire que les personnalités s'affir-
ment et se distinguent ; d'ailleurs, quand
dans les disciplines biologiques on voit
des articles avec cinquante auteurs, le
classement de ces auteurs est calculé
autant que le classement des acteurs
dans un générique de film ; l'évaluation
se fait donc en amont de la publication.
Ce lien entre le travail scientifique et l'éva-
luation qui en est faite pose une série de
questions. D'abord, paradoxalement, il n'y
a pas de bonne évaluation sans conflit d'in-
térêt : les meilleurs évaluateurs sont ceux
qui travaillent les mêmes sujets. Ensuite,
c'est le fondement des élections pour les
commissions chargées de l'évaluation,
dans les universités et dans les organismes
de recherche. ■

**La Revue du Projet* présente la suite des
réponses de Jean-Pierre Kahane, données lors
d'une formation en janvier 2011. Le début a
été publié dans *La Revue du Projet*, n° 14, février
2012.

LES RESPONSABLES THÉMATIQUES



Patrice Bessac
Responsable national du Projet
projet@pcf.fr



Stéphane Bonnery
Formation/Savoirs, éducation
recherche
stephane.bonnery@wanadoo.fr



Nicolas Bonnet
Sport
nbonnet@pcf.fr



Hervé Bramy
Écologie
hbramycg93@wanadoo.fr



Ian Brossat
Sécurité
ian.brossat@paris.fr



Laurence Cohen
Droits des femmes/Féminisme
cohenperdrix@gmail.com



Xavier Compain
Agriculture/Pêche
jyoudom@pcf.fr
ssimonin@pcf.fr



Olivier Dartigolles
Europe
odartigolles@pcf.fr



Yves Dimicoli
Économie Finances
ydimicoli@pcf.fr



Jacques Fath
Relations internationales,
paix et désarmement
jfath@pcf.fr



Olivier Gebuhrer
Enseignement supérieur
et recherches
olivier.gebuhrer@wanadoo.fr



Jean-Luc Gibelin
Santé Protection sociale
jean-luc.gibelin@orange.fr



Isabelle De Almeida
Jeunesse
isabelle.dealmeida@numericble.fr



Fabienne Haloui
Lutte contre racisme,
antisémitisme et discriminations
fabienne.haloui@orange.fr



Alain Hayot
Culture
ahayot@pcf.fr ou
ahayot@regionpaca.fr



Valérie Goncalves
Énergie
val.goncalves@free.fr



Jean-Louis Le Moing
Dom-tom
jllemoing@pcf.fr



Danièle Lebaïl
Services Publics et solidarités
danielle.lc@wanadoo.fr



Isabelle Lorand
Libertés et droits de la personne
liberte@pcf.fr



Sylvie Mayer
Economie sociale et solidaire
mayersy@wanadoo.fr



Catherine Peyge
Droit à la ville, logement
catherine.peyge@ville-bobigny.fr



Gérard Mazet
Transports
gmazet@pcf.fr



Eliane Assassi
Quartiers populaires et libertés
elianeassassi.contact@gmail.com



Richard Sanchez
LGBT
rsanche@pcf.fr



Véronique Sandoval
Travail
sandoval_ve@yahoo.fr



Jean-François Téaldi
Droit à l'information
jean-francois.tealdi@francetv.fr



Nicole Borvo
Institutions, démocratie, justice
mdagorn@pcf.fr



Jean-Marc Coppola
Réforme des collectivités locales
jmcoppola@regionpaca.fr



Jérôme Relinger
Révolution numérique
et société de la connaissance
jrelinger@pcf.fr

Liste publiée dans *Communistes*
du 22 septembre 2010

L'ÉQUIPE DE LA REVUE



Patrice Bessac
Responsable
de la Revue



Guillaume Quashie-Vauclin
Responsable
adjoint



Noëlle Mansoux
Secrétaire
de rédaction



Amar Bellal
Sciences



Gérard Streiff
Combat d'idées



Marine Roussillon
Pages
critiques



Nicolas Dutent
Communisme
en question



Alain Vermeersch
Revue des
médias



Corinne Luxembourg
Territoires



Côme Simien
Histoire



Renaud Boissac
Collaborateur



Anne Bourvic
Regard



Frédo Coyère
Mise en page
graphisme

COMITÉ DU PROJET ÉLU AU CONSEIL NATIONAL DU 9 SEPTEMBRE 2010 : Patrice Bessac - responsable ; Patrick Le Hyaric ; Francis Wurtz
Michel Laurent ; Patrice Cohen-Seat ; Isabelle Lorand ; Laurence Cohen ; Catherine Peyge ; Marine Roussillon ; Nicole Borvo ; Alain Hayot ; Yves Dimicoli
Alain Obadia ; Daniel Cirera ; André Chassaïne.